

ISSN 1622 – 4599

Horizons et débats  
Case postale 247,  
CH-9602 Bazenheid  
Tél: +41 44 350 65 50  
Telefax: +41 44 350 65 51  
www.horizons-et-debats.ch

CCP 97-748485-6

# Horizons et débats

21 novembre 2023

22<sup>e</sup> année

N° 24

AZA  
9602 Bazenheid

POST CH AG

Bimensuel favorisant la pensée indépendante, l'éthique et la responsabilité  
Pour le respect et la promotion du droit international, du droit humanitaire et des droits humains

## Israël et les territoires occupés

Discours de Mirjana Spoljaric, présidente du Comité international de la Croix-Rouge; Conférence internationale humanitaire pour la population civile de Gaza à Paris (9 novembre 2023)

Les souffrances infligées à la population à Gaza et en Israël sont intolérables. La perte tragique de tant d'enfants et d'êtres humains. La destruction de leurs maisons. Les traumatismes profonds et récurrents qui en découlent. Les otages toujours retenus et leurs familles plongées dans l'angoisse.

Il est intolérable que cette situation humanitaire catastrophique perdure depuis déjà un mois; il est inacceptable qu'elle dure plus longtemps.

Le droit international humanitaire est l'outil le plus complet et le plus adapté dont nous disposons pour assurer la protection des populations civiles et ouvrir la voie à la désescalade.

J'exhorte la communauté internationale à faire en sorte qu'il soit pleinement appliqué.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

L'impératif absolu est de sauver des vies et préserver l'humanité. L'accès rapide et durable à l'aide et aux secours humanitaires est désespérément nécessaire.

Le rétablissement à Gaza des services essentiels tels que les soins de santé, l'eau, l'électricité et les communications est d'urgence afin de sauver des vies.

A Gaza, le CICR peut compter sur plus d'une centaine de collaborateurs qui continuent à travailler dans un climat de violence. Nous avons prépositionné de fournitures vitales et, récemment, fait entrer, par le point de contrôle de Rafah, des fournitures médicales ainsi qu'une nouvelle équipe d'experts en chirurgie traumatique et en décontamination par les armes.

Mais les stocks s'épuisent et nos chirurgiens manquent désormais d'anesthésiques et même de gaze pour traiter les brûlés.

Nous sommes prêts au déploiement accéléré face à l'énormité des besoins, mais nous devons être en mesure d'acheminer régulièrement d'importantes volumes de stocks, et de



Mirjana Spoljaric, présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Genève (Suisse):  
«Nous sommes confrontés à une désastreuse et inacceptable faillite morale».  
(photo apaimage)

disposer des garanties nécessaires en matière d'accès et de sécurité.

Le CICR s'emploie de soutenir les communautés de Gaza, de Cisjordanie et d'Israël, notamment avec l'aide de nos partenaires, la Société du Croissant-Rouge palestinien (PRCS), le Magen David Adom (MDA) et d'autres membres du Mouvement, notamment le Croissant-Rouge égyptien (ERC), qui vient en renfort de leur important dispositif d'urgence. A Gaza comme en Israël, les travailleurs humanitaires ont fait preuve d'un courage et d'un dévouement incroyables.

Tragiquement, comme on nous en a fait part, des membres du personnel médical de la MDA et du PRCS, ainsi que du personnel

des Nations unies et d'autres travailleurs humanitaires ont trouvé la mort dans le cadre de leur mission d'aide. Je leur rends hommage. J'appelle à la protection urgente de tous les civils, y compris le personnel humanitaire et médical ainsi que les hôpitaux, conformément au droit international humanitaire.

Le rôle d'un intermédiaire neutre s'est avéré précieux pour répondre aux besoins humanitaires. En dialoguant avec les parties, le CICR a offert une assistance concrète à des moments critiques.

Lundi, [6 nov.réd] nous avons accompagné des ambulances transportant des patients nécessitant des soins médicaux urgents depuis l'hôpital *Al Shifa*, dans la ville de Gaza, jusqu'à la frontière de Rafah. En tant que partie

prenante neutre et digne de confiance, le CICR a également facilité les deux opérations de libération d'otages. Nous continuons d'appeler à la libération immédiate des otages et restons déterminés à faciliter toute nouvelle libération ainsi qu'à rendre visite aux otages.

Mais: étant donné que l'aide humanitaire ne doit pas devenir un cache-misère qui entrave la protection de la vie des civils; et que la responsabilité première de protéger les victimes de la guerre incombe avant tout aux parties en conflit, ces protections doivent être étendues à tous les civils, y compris ceux qui restent à Gaza. Il est peu probable que le nord soit complètement vidé de sa population, de même que tous ses bâtiments ne sauraient être considérés comme des cibles militaires. Pour les centaines de milliers de familles déplacées, il est urgent de commencer les préparatifs du retour au nord. Faire respecter, dès à présent, le droit international humanitaire aura un impact significatif et positif pour l'avenir.

En Cisjordanie, la violence meurtrière à l'encontre des civils est en constante augmentation: on ne peut oublier ces populations dont il faut répondre à leurs besoins ainsi qu'assurer leur protection.

Faute de mesures restrictives immédiates de part et d'autre des belligérants, nous nous dirigeons vers une catastrophe humanitaire encore plus grave en perpétuant le cycle de la violence.

Nous ne pouvons accepter une hostilité absolue conduisant à déshumaniser l'autre partie. Chaque jour qui passe voit s'amenuiser la possibilité de rétablir le dialogue de trouver une issue politique.

Nous devons nous efforcer non seulement de réduire la souffrance humaine, mais également de maintenir un espace minimal nous permettant de parvenir à un accord établissant une situation qui ne soit pas obtenu par des moyens militaires, mais par des discussions politiques.

J'invite instamment les Etats à user de leur influence pour que le droit international humanitaire soit pleinement respecté et mis en œuvre.

Les conventions de Genève en constituent un outil concret, insistant sur les points suivants:

- Il est interdit de tuer des civils et de leur infliger de mauvais traitements.
- Les blessés et les malades doivent être soignés, protégés et respectés.
- Les personnes détenues doivent être traitées avec humanité et dignité.
- La prise d'otages est interdite et les otages doivent être libérés sur le champ sains et saufs.
- Les infrastructures civiles dont la population dépend pour vivre – notamment les réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité – doivent être épargnées.
- Indépendamment de tout siège militaire, les parties doivent veiller à ce que les civils aient accès aux biens de première nécessité, y compris aux soins médicaux.

Nous sommes confrontés à une désastreuse faillite morale, au point que le monde ne saura tolérer.

Je vous demande instamment de prendre des mesures politiques concrètes pour garantir un espace humanitaire durable, de protéger la mission essentielle des intervenants neutres tels que le CICR, de fournir un financement adéquat et de solliciter de toute urgence le respect de l'application concrète des règles de la guerre.

Source: <https://www.icrc.org/en/document/icrc-president-tells-paris-conference-gaza-immediate-impertative-is-to-save-lives> du 9/11/23

Traduction du texte original en anglais *Horizons et débats*

## Le directeur général de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) réclame le cessez-le-feu immédiat et l'accès sans entraves de l'aide humanitaire

Séance du Conseil de sécurité du 10 novembre 2023

Le dr *Tedros Adhanom Ghebreyesus*, directeur général de l'OMS, a déclaré qu'il compatissait à la colère, le deuil et la terreur de la population israélienne suite aux barbares atrocités perpétrées par le Hamas et d'autres groupes armés le 7 octobre 2023 tout comme à ceux des habitants de la bande de Gaza, qui ont déjà souffert du blocus pendant 16 ans et doivent maintenant endurer la destruction de leurs familles et de leurs maisons. «La situation sur place est indescriptible. Les couloirs des hôpitaux sont encombrés de blessés, de malades et de mourants, les morgues sont bondées et les interventions chirurgicales sont pratiquées sans anesthésie. Des milliers de personnes déplacées sont hébergées dans des hôpitaux ou entassées dans des écoles surpeuplées, cherchant désespérément de la nourriture et de l'eau. Il y a eu plus de 10 800 personnes tuées dans la bande de Gaza, dont soixante-dix pour cent étaient des femmes et des enfants», a-t-il déclaré. «A Gaza, un enfant est tué toutes les dix minutes en moyenne.»

Il a rappelé qu'actuellement 1,5 million de personnes fuyant le conflit étaient à la recherche d'un abri où que ce soit, mais que «personne, nulle part, ne se trouvait en sécurité».

Comme il l'a souligné, le dramatique surpeuplement accroît les risques de diarrhée, de

maladies respiratoires et d'infections cutanées. L'OMS et ses partenaires sont présents dans la bande de Gaza pour assister le personnel de santé qui fait de son mieux dans des conditions inimaginables. Outre la prise en charge de 270 000 blessés, dont beaucoup sont en danger de mort, le personnel médical tente de répondre aux besoins sanitaires ordinaires de plus de 2 millions de personnes. Chaque jour, la bande de Gaza voit naître plus de 180 enfants, 9 000 patients y reçoivent un traitement contre le cancer et 350 000 autres y souffrent de diabète, de maladies cardiaques et d'hypertension.

Comme l'indique son dirigeant, l'OMS a, depuis le 7 octobre, répertorié plus de 250 attaques contre des établissements de santé dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, de même que 25 attaques contre des établissements de santé en Israël. La semaine passée, l'OMS avait relevé cinq attaques contre autant d'hôpitaux dans la même journée. Rien que dans les dernières 48 heures, quatre hôpitaux ont été mis hors service. La moitié des 36 hôpitaux de la bande de Gaza et les deux tiers de ses centres de soins de santé premiers soins sont totalement hors service, tandis que les autres tournent bien au-delà de leurs capacités. «Le système de santé est à genoux, et

on continue malgré tout d'assurer des soins qui peuvent sauver des vies. La meilleure façon de soutenir le personnel de santé et les patients est de leur fournir les moyens nécessaires – médicaments, équipement médical et carburant pour les générateurs des hôpitaux.»

L'OMS a fait partie du premier convoi d'aide entré le 21 octobre dans la bande de Gaza par le point de passage de Rafah et a depuis lors livré 63 tonnes d'équipement médical spécialisé et de fournitures, ce qui malheureusement est loin de couvrir l'ampleur des besoins. Avant le 7 octobre, il y avait une moyenne journalière de 500 camions de produits de première nécessité qui entraient dans la bande de Gaza; depuis le 21 octobre, ce chiffre est tombé à 650 au total.

Le directeur général de l'OMS a demandé un accord de libre accès pour l'acheminement de l'aide humanitaire à la population civile de Gaza, ainsi que la libération des otages par le Hamas et le rétablissement de l'approvisionnement en électricité, en eau et en carburant par Israël. Il a en outre appelé à un cessez-le-feu et au respect du droit humanitaire international par les deux parties en présence.

Source: <https://press.un.org/en/2023/sc15487.doc.htm> du 10/11/23

Traduction de l'anglais *Horizons et débats*

# Israël et les Nations Unies

par Karin Leukefeld, Bonn et Damas

*Israël a des problèmes avec les Nations Unies. Lorsqu'il s'agit du conflit qui oppose le pays à la Palestine, les diplomates israéliens s'emportent rapidement et défient l'organisation mondiale et ses Etats membres. Le bombardement continu de la population de Gaza, de quartiers densément peuplés, de camps de réfugiés, d'écoles, d'hôpitaux, d'infrastructures civiles, de journalistes et de leurs familles montre qu'Israël ignore des accords essentiels du droit international.*

## L'adhésion à l'ONU est soumise à conditions

«[...] Décide qu'Israël est un Etat pacifique qui accepte les obligations de la Charte [...] et [les respecte]». (Résolution 273 de l'Assemblée générale des Nations Unies, 11 mai 1949)

Ne pas épargner les gens sous les bombes, leur couper l'eau, l'électricité, le carburant, les soins médicaux, la nourriture, les communications, est considéré comme un crime, même en temps de guerre. Alors que de plus en plus d'Etats rappellent leurs ambassadeurs d'Israël ou, comme la Bolivie, rompent leurs relations diplomatiques, le gouvernement fédéral de Berlin reste aveuglément fidèle à Israël. La ministre des Affaires étrangères *Baerbock* a déclaré qu'Israël avait, comme chaque Etat dans le monde, le devoir de protéger sa population et de se défendre contre les attaques. *Baerbock* a qualifié les habitants du camp de réfugiés de Jabaliya, bombardé deux fois par Israël en l'espace de 24 heures, de «boucliers humains» de «l'organisation terroriste Hamas». Cela ne révèle pas seulement un mépris pour les victimes des bombardements, cela montre également que la ministre allemande des Affaires étrangères ne connaît pas l'histoire de l'Etat d'Israël et de la Palestine.

## L'ONU divise la Palestine

Avant la fin du mandat britannique (1920-1948), la Palestine a été divisée par le plan de partage de l'ONU (résolution 181 II de l'ONU). L'ONU nouvellement créée suivait ainsi une promesse faite par la puissance coloniale britannique en 1917. A l'époque, le ministre britannique des affaires étrangères *Lord Balfour* avait promis au mouvement national sioniste le soutien de la couronne britannique pour la formation d'un «foyer national pour le peuple juif» en Palestine. La population palestinienne s'y opposa et des protestations et des luttes eurent déjà lieu avant et pendant la discussion du plan de partage de l'ONU.

Le plan de partage adopté en novembre 1947 (Résolution 181 II de l'ONU) a divisé la Palestine en un Etat juif et un Etat arabe. Bien que sur les quelque 1 900 000 habitants de l'époque, plus des deux tiers étaient des Palestiniens musulmans, chrétiens et druzes et un tiers des Juifs, pour la plupart immigrés, la population palestinienne d'origine n'avait pas eu voix au chapitre. Un référendum avait été rejeté. L'Etat juif devait englober 56,47 pour cent de la Palestine, l'Etat arabe 42,88 pour cent. La ville de Jérusalem, avec 0,65 pour cent, devait être placée sous l'administration de l'ONU en tant que «corpus separatum». Les trois parties devaient être réunies dans une union économique. La ville portuaire de Jaffa faisait partie de l'Etat arabe. L'ONU comptait alors 56 Etats membres, dont 33 ont voté pour, 13 contre et 10 se sont abstenus. Tous les Etats arabes ont voté contre.

## L'expulsion

Bien que les sionistes aient considéré la décision de partage comme un document fondateur de leur Etat, ils ont lancé, immédiatement après l'adoption du plan de partage, des opérations militaires visant à expulser les Palestiniens afin d'étendre le territoire qui leur était accordé par le plan de partage. Ils ont attaqué des villages, tué et expulsé la population. 530 villages palestiniens ont été détruits. Au tournant de l'année 1948/49, les Palestiniens ne disposaient plus que de 22 pour cent des terres que le plan de partage de l'ONU leur avait attribuées. Jérusalem-Est avait été défendue par des légions arabes jordaniennes contre les milices sionistes. Jérusalem-Ouest, en revanche, avait été prise très tôt par l'armée

## La Résolution 1949 – 273 III, Séance plénière des Nations Unies, 11 mai 1949:

«273 (III). Admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies».

Ayant reçu le rapport du Conseil de sécurité relatif à la demande d'admission d'Israël à l'Organisation des Nations Unies; notant que, de l'avis du Conseil de sécurité, Israël est un Etat pacifique, capable de remplir les obligations de la Charte et disposé à le faire; notant que le Conseil de sécurité a recommandé à l'Assemblée générale d'admettre Israël à l'Organisation des Nations Unies; prenant acte, en outre, de la déclaration par laquelle l'Etat d'Israël «accepte sans réserve aucune les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et s'engage à les observer du jour où il deviendra Membre des Nations Unies»; rappelant ses résolutions du 29 novembre 1947 et du 11 décembre 1948 et prenant

acte des déclarations faites et des explications fournies devant la Commission politique spéciale par le représentant du Gouvernement d'Israël en ce qui concerne la mise en œuvre desdites résolutions:

l'Assemblée générale, remplissant les fonctions qui lui incombent aux termes de l'article 4 de la Charte et de l'article 125 de son règlement intérieur,

1. décide qu'Israël est un Etat pacifique qui accepte les obligations de la Charte, qui est capable de remplir lesdites obligations et disposé à le faire;
2. décide d'admettre Israël à l'Organisation des Nations Unies.

Deux cent septième Séance plénière, le 11 mai 1949. (version officielle, en français)

sioniste clandestine *Haganah* et la population palestinienne en avait été chassée. Ce faisant, les sionistes ont également ignoré la partie du plan de partage de l'ONU selon laquelle Jérusalem devait être placée sous administration internationale en tant que «corpus separatum».

L'Etat d'Israël a été proclamé le 14 mai 1948. Le lendemain, le 15 mai 1948, Israël a demandé à devenir membre des Nations Unies. Cette demande n'a pas été traitée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Le 15 mai 1948 également, les Etats arabes ont déclaré la guerre à Israël. Le 20 mai 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies a nommé le diplomate suédois, le comte *Folke Bernadotte*, médiateur des Nations Unies pour la Palestine. *Bernadotte* a pu négocier un cessez-le-feu et a posé la première pierre de l'Office de secours et de travaux des Nati-

Depuis lors, Israël a ignoré plus de 200 Résolutions de la seule Assemblée générale des Nations unies.

En 1967, après la Guerre des Six Jours, une autre Résolution importante des Nations Unies a été adoptée, cette fois par le Conseil de sécurité de l'ONU. Il s'agissait de la résolution 242 du 22 novembre 1967, qui affirme l'«inadmissibilité de l'acquisition de territoire par la guerre» et que les troupes israéliennes devaient se retirer des territoires occupés (1967). Il s'agissait de Jérusalem-Est, de la Cisjordanie, de la bande de Gaza et du Plateau du Golan syrien, qu'Israël avait occupés lors de la Guerre des Six Jours (juin 1967). Mais Israël avait déjà commencé à coloniser les territoires occupés, notamment par la construction illégale de colonies. Israël violait ainsi le droit international et la 4e Convention de Genève.

«Le secrétaire général de l'ONU *António Guterres* a déclaré que depuis plus de 56 ans, les Palestiniens vivaient sous une occupation israélienne oppressante et se voyaient refuser un propre Etat, et il a rappelé en faisant référence aux violations manifestes du droit humanitaire observées à Gaza, qu'aucune partie à un conflit armé n'est au-dessus du droit humanitaire international.»

ons Unies pour les réfugiés palestiniens, l'UNRWA. Il s'est montré critique face au «nettoyage ethnique» contre les Palestiniens et à la revendication d'Israël sur la totalité de Jérusalem, ce qui était contraire au plan de partage de l'ONU. Le 17 septembre 1948, le médiateur spécial de l'ONU *Bernadotte* a été assassiné par le groupe *Stern*, une milice sioniste. *Yitzhak Shamir*, le futur Premier ministre israélien, appartenait également au groupe *Stern*. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a condamné l'assassinat de *Bernadotte*.

Le 11 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Résolution 194, qui définit le statut de Jérusalem et le droit au retour des réfugiés palestiniens (s'il est réalisable), ainsi que la réparation de leurs pertes. Le 17 décembre 1948, une deuxième demande d'adhésion d'Israël aux Nations Unies a été rejetée par le Conseil de sécurité de l'ONU.

Après les élections législatives de 1949, Israël a présenté pour la troisième fois une demande d'adhésion aux Nations Unies. Le 4 mars 1949, le Conseil de sécurité des Nations Unies a voté la résolution 69 en faveur de l'adhésion. Des réserves ont été émises par la Grande-Bretagne, qui s'est abstenue lors du vote au motif qu'Israël ne respectait pas les principes de l'ONU et n'acceptait pas le plan de partage de l'ONU. L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé l'adhésion d'Israël le 11 mai 1949, mais a formulé des conditions. Selon celles-ci, Israël serait admis comme membre des Nations Unies à condition qu'il accepte et mette en œuvre les Résolutions 181 II et 194, le plan de partage de l'ONU et le droit au retour des Palestiniens (s'il est réalisable) ainsi que leur réparation.

Lors de l'Assemblée générale des Nations unies du 22 septembre 2023, le Premier ministre *Benjamin Netanyahu* s'est présenté au pupitre avec une carte sur laquelle il voulait démontrer qu'Israël et l'Arabie saoudite, alors engagés dans un processus de rapprochement politique accompagné par les Etats-Unis, étaient sur le point de conclure un accord. Sur la carte de la région brandie par *Netanyahu*, Israël englobait l'ensemble du territoire de la Palestine, sans qu'apparaissent la Cisjordanie palestinienne, Gaza ou Jérusalem-Est, la capitale prévue d'un Etat de Palestine. Les territoires palestiniens qui devaient former un Etat palestinien étaient effacés.

## L'attaque des brigades Qassam

Suite à l'attaque sans précédent des brigades Qassam de la bande de Gaza sur des territoires du sud d'Israël le 7 octobre 2023, Israël a réagi par une violence sans précédent contre les Palestiniens, d'abord dans la bande de Gaza, puis, entre-temps, en Cisjordanie occupée. Aux appels lancés au Conseil de sécurité de l'ONU et à l'Assemblée générale pour un cessez-le-feu et une aide à la population civile, les diplomates israéliens ont répondu par des menaces et des accusations. Même le secrétaire général de l'ONU *António Guterres* a été insulté et appelé à démissionner lorsqu'il a souligné, lors d'une réunion au Conseil de sécurité de l'ONU (24 octobre 2023), que l'attaque n'était pas venue de nulle part. Il a déclaré que depuis plus de 56 ans, les Palestiniens vivaient sous une occupation israélienne oppressante et se voyaient refuser un propre Etat, et il a rappelé en faisant référence aux violations manifestes du droit humanitaire

observées à Gaza, qu'aucune partie à un conflit armé n'est au-dessus du droit humanitaire international.

Les Etats-Unis ont empêché plusieurs projets de Résolution pour un cessez-le-feu immédiat qui ne prennaient pas le «droit de défense» d'Israël et la condamnation du Hamas comme «organisation terroriste». Pendant les batailles politiques au Conseil de sécurité de l'ONU, les bombardements israéliens sur la bande de Gaza ont tué (au 2 novembre) plus de 8700 personnes, dont plus de 3600 enfants.

Le 27 octobre 2023, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté par 121 voix pour, 14 voix contre et 44 abstentions une Résolution d'Etats arabes appelant à une «trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue» entre les forces israéliennes et les combattants du Hamas à Gaza. En outre, un approvisionnement «continu, suffisant et sans entrave» de la population civile prise au piège à Gaza doit être garanti.

Israël a refusé et a intensifié ses bombardements aériens, d'artillerie et navals sur la bande côtière palestinienne le jour même. L'approvisionnement en eau, en médicaments et en carburant a été interrompu. Les communications à Gaza ont été coupées, ni les téléphones ni les connexions Internet ne fonctionnent.

Lundi 30 octobre 2023, l'ambassadeur israélien à l'ONU *Gilad Erdan* est apparu avec une étoile de David jaune sur sa veste de costume, et l'inscription «Never again», «plus jamais». Les deux mots rappellent le fascisme allemand et son extermination des Juifs, des groupes religieux, ethniques et sociaux et des opposants politiques. Il porte l'étoile «comme ses grands-parents et les grands-parents de millions de Juifs» auraient porté l'étoile, a déclaré *Erdan*, et la porterait jusqu'à ce que les Nations Unies condamnent les atrocités commises par le Hamas et exigent la libération immédiate des otages.

Le président du mémorial de *Yad Vashem*, *Dani Dayan*, a critiqué cette action. Se faire épingleur l'étoile est une «honte pour les victimes de l'Holocauste et pour Israël», a-t-il déclaré, car l'étoile jaune symboliserait l'impuissance du peuple juif. Mais aujourd'hui, Israël disposerait d'un Etat indépendant et d'une armée forte, a poursuivi *Dayan*: «Nous sommes les maîtres de notre propre destin. Aujourd'hui, nous allons épingleur un drapeau bleu et blanc sur notre revers de veste, pas une étoile jaune».

De nombreux diplomates de l'ONU, des organisations onusiennes et des institutions ont lancé un appel pour qu'Israël cesse de violer le droit international. Ce n'est pas dit explicitement, mais l'appel s'adresse aux gouvernements qui, comme les Etats-Unis et l'Allemagne, arment Israël, le soutiennent politiquement et médiatiquement et, comme les Etats-Unis, empêchent le Conseil de sécurité de l'ONU de demander un cessez-le-feu unanime et immédiat. Le 14 octobre 2023, *Francesca Albanese*, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, a déclaré que «sous couvert de guerre [...], Israël tente à nouveau et au nom de la légitime défense de justifier ce qui reviendrait à un nettoyage ethnique».

Pour rappel, le 11 mai 1949, Israël a été admis comme membre des Nations Unies à condition qu'il accepte et applique les Résolutions 181 II (le plan de partage de l'ONU) et 194 (le plan de partage de l'ONU et le droit au retour des Palestiniens (s'il est réalisable) et à leur réparation). Jusqu'à aujourd'hui, Israël n'a jamais considéré comme «réalisable» que les Palestiniens puissent revenir. Au contraire, Israël a tout fait pour s'approprier la terre de Palestine. Les Etats-Unis ont toujours gardé leur main protectrice sur Israël.

Les Palestiniens sont expulsés, arrêtés, tués. En octobre 2023, des politiciens et des personnalités israéliennes de haut rang ont qualifié les Palestiniens d'«hommes-animaux».

(Traduction *Horizons et débats*)

## «Qu'Israël et la Palestine se partagent la terre et la paix, du fleuve à la mer!»

Appel à la paix de Sa Majesté, le Roi Abdoullah II de Jordanie, lors du Sommet de la Paix, Le Caire, 21 octobre 2023



Roi Abdoullah II de Jordanie (photo mad)

Au nom de Dieu, le compatissant, le miséricordieux.

Que les prières et la paix soient avec notre prophète Mohammed, avec mon frère, avec Votre Excellence le Président *Abdel Fattah El Sisi*, Vos Majestés, Altesses, Excellences.

Que la paix, la grâce de Dieu et ses bénédictions soient avec vous.

Je remercie Son Excellence le Président d'avoir convoqué cette réunion en ces temps difficiles. Il est urgent que nous travaillions ensemble afin d'éviter que cette catastrophe humanitaire ne plonge toute notre région dans l'abîme.

Permettez-moi de m'adresser en anglais à nos amis d'Europe et du monde entier qui sont ici aujourd'hui. Mon message s'adresse à eux.

Mes amis!

Que la paix, la grâce et la bénédiction de Dieu soient avec vous.

C'est ainsi que les musulmans et les Arabes saluent celui qu'ils rencontrent: avec le souhait qu'il soit béni par la paix et la miséricorde de Dieu. Notre religion, nous l'avons reçue avec ce message de paix. Le Pacte d'Omar, signé aux portes de Jérusalem, il y a près de 15 siècles, plus de mille ans avant les Conventions de Genève, ordonnait aux soldats musulmans de ne pas tuer un enfant, une femme ou une personne âgée, de ne pas détruire un arbre, de ne pas nuire à un prêtre, pas détruire une église.

Telles sont les règles d'engagement que les musulmans doivent accepter et respecter,

tout comme tous ceux croyant en notre humanité commune. Toutes les vies civiles comptent!

Je suis indigné et attristé par les actes de violence perpétrés contre des civils innocents à Gaza, en Cisjordanie et en Israël.

La campagne de bombardements incessante en cours à Gaza au moment où nous parlons est cruelle et inadmissible, à tous les niveaux.

C'est une punition collective contre un peuple assiégé et impuissant.

Il s'agit d'une violation flagrante du droit international humanitaire.

C'est un crime de guerre.

Pourtant, plus la crise réduit la cruauté, moins le monde semble s'en soucier.

Partout ailleurs, attaquer les infrastructures civiles et priver délibérément toute une population de nourriture, d'eau, d'électricité et de produits de première nécessité serait condamné. La responsabilité serait imposée immédiatement et sans équivoque.

Et cela a déjà été fait – récemment, lors d'un autre conflit.

Mais pas à Gaza. Cela fait deux semaines qu'Israël a mis en place le siège complet de la bande de Gaza. Et toujours, pour l'essentiel, un silence global.

Pourtant, les messages adressés au monde arabe sont hauts et clairs: la vie des Palestiniens compte moins que celle des Israéliens. Nos vies comptent moins que les autres vies. L'application du droit international est facultative. Et les droits de l'homme ont des limites: ils s'arrêtent aux frontières, aux races et aux religions.

C'est un message très, très dangereux, car les conséquences d'une apathie et d'une inaction internationales persistantes seront catastrophiques – pour nous tous.

Nous ne pouvons pas laisser les émotions brutes dicter le moment; nos priorités aujourd'hui sont claires et urgentes:

Premièrement: la fin immédiate de la guerre contre Gaza, la protection des civils et l'adoption d'une position unifiée condamnant sans

discernement le ciblage de tous les civils, conformément à nos valeurs communes et au droit international, perd toute valeur s'il est mis en œuvre, sélectivement.

Deuxièmement: la livraison soutenue et ininterrompue d'aide humanitaire, de carburant, de nourriture et de médicaments à la bande de Gaza.

Troisièmement: Le rejet sans équivoque du déplacement forcé ou interne des Palestiniens. Il s'agit d'un crime de guerre selon le droit international et d'une ligne rouge pour nous tous.

Ce conflit, mes amis, n'a pas commencé il y a deux semaines, et il ne s'arrêtera pas si nous poursuivons sur cette voie sanglante. Nous savons très bien que cela ne fera que conduire à la même chose: un jeu à somme nulle de mort et de destruction, de haine et de désespoir joué en boucle.

Aujourd'hui, Israël affame littéralement les civils de Gaza, mais depuis des décennies, les Palestiniens sont privés d'espoir, de liberté et d'avenir.

Car si les bombes cessent de tomber, Israël ne rendra jamais de comptes, l'injustice de l'occupation continuera et le monde détournera le regard jusqu'au prochain cycle de violence. L'effusion de sang à laquelle nous assistons aujourd'hui est le prix à payer pour ne pas avoir réalisé de progrès tangibles sur la voie d'un horizon politique susceptible d'apporter la paix aux Palestiniens comme aux Israéliens.

Les dirigeants israéliens doivent comprendre qu'il n'y a pas de solution militaire à leurs problèmes de sécurité. Ils doivent comprendre qu'ils ne peuvent pas continuer à exclure les cinq millions de Palestiniens vivant sous leur occupation, privés de leurs droits légitimes. Et la vie des Palestiniens n'a pas moins de valeur que celle des Israéliens.

Les dirigeants israéliens doivent reconnaître, une fois pour toutes, qu'un Etat ne peut jamais prospérer s'il est construit sur les bases de l'injustice.

Au cours des quinze dernières années, nous avons vu les rêves d'une solution à deux Etats et les espoirs de toute une génération se transformer en désespoir. C'est la politique des dirigeants israéliens de la ligne dure qui a consisté à se concentrer exclusivement sur la sécurité avant la paix et à créer de nouvelles situations illégales sur le terrain, rendant ainsi un Etat palestinien autonome non viable. Ce faisant, elle a renforcé les extrémistes des deux côtés.

Mais nous ne devons pas – et ne pouvons pas – renoncer à résoudre ce conflit en le considérant comme trop avancé, et ceci pour le bien des deux parties, des Palestiniens et des Israéliens.

Notre message commun et unique au peuple israélien devrait être le suivant: nous voulons un avenir de paix et de sécurité pour vous et pour les Palestiniens, dans lequel vos enfants et les enfants palestiniens ne vivront plus dans la peur.

Il est de notre devoir, en tant que communauté internationale, de faire tout ce qui est nécessaire pour relancer un processus politique sensé qui puisse nous conduire à une paix juste et durable sur la base de la solution à deux Etats.

La seule voie vers un avenir sûr pour les habitants du Proche-Orient et du monde entier – pour le peuple juif, les chrétiens et les musulmans – commence par la conviction que chaque vie humaine a la même valeur et se termine par deux Etats, la Palestine et Israël, se partageant la terre et la paix, du fleuve à la mer.

L'heure est à l'action.

Je vous remercie.

Je vous remercie tous.

Que la paix, la grâce de Dieu et les bénédictions soient avec vous.

(Traduction de l'anglais par *Horizons et débats*, en partie selon «maghreb online», 22 oct. 2023)

## «L'écosystème politique global a besoin de la Suisse neutre»

Interview de Scott Ritter à l'occasion de la 30<sup>e</sup> conférence «Mut zur Ethik» du 1<sup>er</sup> au 3 septembre 2023, partie 1<sup>ère</sup>



Scott Ritter (photo evo)

*Horizons et débats:* Scott Ritter, ce n'est pas pour la première fois que vous vous êtes rendu en Suisse, vous revoilà donc! Tout d'abord, quelles sont vos impressions concernant la conférence «Mut zur Ethik» à laquelle vous venez de participer.

Et quelles avaient été vos impressions de la Suisse lors de votre dernier séjour?

Scott Ritter: La dernière fois que j'ai connu la Suisse c'était il y a 30 ans, même plus. C'est un intervalle considérable. Lorsque j'ai atterri à nouveau, j'ai eu un sentiment de familiarité. En effet, la Suisse dont je me souviens a été un pays très propre, ordonné, un beau pays, de belles perspectives, bien organisé – ces impressions ont été les mêmes. Ce n'est qu'au cours de cette conférence Mut zur Ethik, lorsque la question de la neutralité suisse a notamment été soulevée, que j'ai réalisé que la Suisse d'aujourd'hui s'était considérablement éloignée de celle que j'avais rencontrée il y a 30 ans. Et discutant avec les participants j'ai constaté à quel point on peut concevoir un sujet sans comprendre vraiment ce qui se passe sous sa surface. Si j'avais simplement traversé la Suisse, je n'aurais certainement pas compris les réalités actuelles: à savoir les inquiétudes liées à la situation de l'éducation dans le pays, le rôle de la démocratie, en particulier la forme unique de démocratie directe que vous vivez. Et ensuite, bien sûr, il y a la question de la neutralité. Je pense que tous ceux qui suivent l'actualité savent que la Suisse traverse actuellement une controverse en ce qui concerne son statut de neutralité.

Mais les étrangers, comme nous autres Américains, ne font que lire les dépêches. Nous n'y percevons pas leurs dimensions

émotives ni humaines. Encore une fois, quand on ne connaît pas comment fonctionne la Suisse, on lit qu'il y a une démocratie directe et on suppose que les fonctionnaires de l'administration fédérale suisse agissent selon la volonté du peuple. Par contre, en creusant un peu plus profondément, je constate que la volonté du peuple n'est même pas consultée. Le gouvernement suisse prend des mesures imposantes qui vont à l'encontre de ce qu'a toujours été la Suisse.

Il y a 30 ans déjà, lorsque je suis arrivé en Suisse, je savais que j'arrivais dans un endroit particulier, un endroit différent. Elle ne faisait pas partie de l'OTAN. Elle était une nation neutre. Et quand j'ai atterri ici il y a quelques jours, je l'ai fait sous cette présomption, par pure habitude, parce que je n'avais pas fait le lien entre les nouvelles que j'ai lues sur l'érosion de la neutralité suisse et les réalités.

### La neutralité suisse est un don – à nous autres Américains aussi

C'est cette conférence, en effet, qui m'a incité à me pencher sur ce sujet et à le regarder avec des yeux suisses aussi. C'était peut-être le plus important: comprendre mieux en quoi il s'agit d'un point de vue suisse, tout en réfléchissant à ce que cela signifie pour moi en tant qu'Américain.

Le faisant, j'ai également appris le comportement de notre ambassadeur américain en

Suisse, Scott Miller, ses remarques déplacées et son attitude envers la Suisse, pays hôte. Je suis très fier d'être Américain. Et je suis très fier aussi du fait que l'Amérique parvienne à s'aider elle-même et à résoudre ses propres problèmes. C'est pourquoi je me mets en colère lorsque les Américains tentent de dicter aux autres pays ce qu'ils doivent faire et ce qu'ils doivent laisser. Moi aussi, je me mettrais en colère si quelqu'un essayait de me dire ce que je dois faire de ma vie. Je suis capable de reconnaître l'existence d'un problème. Si je constate qu'il est nécessaire d'être résolu, je trouverai une solution, merci.

C'est l'arrogance et l'hubris d'un ambassadeur américain qui tente de dicter une solution au peuple suisse par le biais de son gouvernement, un gouvernement docile. Je dois dire que je sous-estimais l'écart séparant actuellement le gouvernement suisse de son peuple. C'est une donnée nouvelle pour moi.

### Comprendre ce que veut dire «Mut zur Ethik» ...

Et puis j'ai été témoin de la passion et de la pertinence des interventions lors de cette conférence. Je dois l'avouer et je vous en félicite. Je sais que cela m'arrive d'être très franc, parfois également en ce qui me concerne personnellement, mais je dois dire qu'avant de vous rencontrer, je ne concevais pas ce que signifiait «Mut zur Ethik» (Osons

rétablir l'éthique) et j'ajoute que même en consultant le dictionnaire, je n'aurais pas percé sa signification profonde. Mais en venant ici, en vous écoutant, comment vous vous expliquez et comment vous soulignez ce qui importe, par le courage avec lequel vous défendez vos convictions – j'ai vécu comment cette conférence les fait vivre.

Pour moi, c'était intéressant et fascinant d'observer tout cela. On se trouvait ainsi face aux idées et aux concepts d'autrui, les convictions animant d'autres êtres humains, et cela vous défie de vous demander: «Et ce que je fais, moi, est-ce assez? Suis-je courageux, moi aussi, dans le sens de mes convictions personnelles?» Ces quelques jours ont donc été vraiment intenses.

### Coopérer pour la cause commune de l'humanité

Qu'avez-vous retenu de la conférence, qu'est-ce qui était le plus important pour vous?

J'en ai retiré beaucoup de choses, mais le plus important est la nécessité absolue que tout le monde travaille ensemble pour la cause commune de l'humanité, et je pense que la Suisse, petit pays européen avec son histoire de neutralité, y est bien placée. Il faut procéder de la même manière avec laquelle nous protégeons d'autres choses précieuses dans le monde – comme le montre par exemple nos efforts contre l'extinction des espèces d'animaux. Il ne s'agit pas seulement de la préservation d'une seule espèce, mais de la préservation de toutes les espèces. Car dans un écosystème, tout doit fonctionner de manière équilibrée, et, en sorte d'analogie, l'écosystème des relations mondiales a besoin d'une Suisse neutre. Si nous restons passifs et indulgents face à l'effacement de la neutralité suisse, nous participons à la destruction de l'écosystème mondial tout court. L'équilibre en sortira rompu.

Suite page 4

# Que faire lorsque la guerre fait rage?

## Prendre position – en faveur de la paix!

par Karl-Jürgen Müller

Tom J. Wellbrock, journaliste et co-éditeur du blog allemand Neulandrebellen, a écrit le 3 novembre<sup>1</sup> qu'en temps de guerre, la pression exercée sur les gens, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, pour qu'ils prennent position en faveur de l'un ou l'autre côté du front, augmente énormément: lorsqu'il n'y a plus que des «bons» et des «méchants», tout le monde doit et veut être du côté des bons – même si, peu ou mal informé, on n'est pas à même de formuler un jugement objectif.

C'est également pour cette raison que les pays neutres ont la vie particulièrement dure en temps de guerre – bien qu'ils soient justement essentiels dans ces moments-là – tant qu'il subsiste encore dans les esprits une volonté de limiter autant que possible l'ampleur des destructions et des victimes.

Sinon, on ne peut que constater la diminution progressive du nombre de ceux pouvant apporter une solution négociée. La menace est celle d'une guerre totale pouvant se terminer par une incapacité totale à combattre et la capitulation inconditionnelle de l'un ou l'autre camp. L'Europe a déjà vécu tout cela dans les faits lors de la Première et encore plus durement pendant la Seconde Guerre mondiale. Tout le monde connaît l'ampleur et les conséquences de ces catastrophes. On peut-elle les a-t-on déjà oubliées?

Certes, il y a des guerres pour lesquelles on ne peut mettre fin rationnellement sans procéder à une capitulation inconditionnelle de l'une ou l'autre partie. C'est probablement ce qui s'est passé lors de la Seconde Guerre mondiale. Mais même dans ce cas, on peut se demander ce qui serait advenu si les adversaires de l'Allemagne n'avaient pas puissamment protégé Hitler avant sa prise de pouvoir, s'ils avaient résolument soutenu la résistance à l'intérieur de l'Allemagne et avaient ensuite mené avec celle-ci de véritables négociations de paix.

### Le prix de la guerre

Le prix d'une guerre, et cela jusqu'à sa fin la plus cruelle, est toujours particulièrement élevé. Il est également certain que celui qui impose sa propre prétention au pouvoir de manière absolue et ne veut rien remettre en question n'est pas en mesure de négocier, celui-là est déterminé à obtenir une lourde défaite, la capitulation de «l'ennemi».

Il est désormais prouvé, par exemple, que dans le cas où la Russie aurait été disposée à conclure une solution négociée avec l'Ukraine en mars/avril 2022, de leur côté, les gouvernements américain et britannique voulaient absolument poursuivre la guerre.<sup>2</sup> Le principe de cette configuration est à ce jour toujours d'actualité. Il en va de même actuellement au Proche-Orient: la grande majorité des pays du monde exige un cessez-le-feu et une solution négociée – tandis qu'Israël et ses plus proches alliés s'y refusent (jusqu'à présent).

### «L'écosystème politique global ...»

suite de la page 3

Quant à moi, je quitte cette conférence prêt à m'engager pour mes idéaux plus que jamais, parce que je la quitte instruit plus amplement, parce qu'on m'y a fourni d'autres connaissances, nécessaires à ce que je puisse me battre également pour la démocratie directe suisse. Car ce faisant, je me bats pour la démocratie américaine aussi. Je me bats pour l'humanité. Je me bats pour préserver notre monde – si je n'avais pas participé à cette conférence je n'aurais pas conçu suffisamment l'importance de la neutralité.

### «Rester neutre en dépit des pressions est peut-être l'attitude la plus courageuse»

Que signifie pour vous la neutralité de la Suisse? Comment voyez-vous la neutralité du point de vue de quelqu'un qui a voyagé et travaillé dans le monde entier?

Avant de répondre à cette question, je dois d'abord dire très honnêtement qu'aujourd'hui, ce que je sais en matière de la neutralité suisse est très limité.

Or, la Suisse est un pays neutre, mais il ne s'agit probablement pas seulement de la Suisse. Il s'agit du concept de neutralité dans une perspective globale. Autrefois, je divisais le monde en noir et blanc, le Bien contre le Mal; ce qui faisait que, pour moi, une personne neutre était



ISBN 978-3-946778-41-7

### Patrik Baab: des deux côtés du front

Les conséquences, pour les populations qu'elle touche, d'une guerre qui s'éternise ont déjà été décrites à maintes reprises. Début octobre, un politologue et journaliste allemand, Patrik Baab, a publié un livre contenant de multiples informations cruciales, passées sous silence dans les médias occidentaux. Ce livre s'intitule: «Des deux côtés du front. Mes voyages en Ukraine». Bien que je sois pas d'accord avec tous les jugements politiques de ce livre, je vous en recommande vivement la lecture.

Patrik Baab s'était déjà rendu en Ukraine avant le 24 février 2022, ensuite à nouveau à la fin de l'été et à l'automne 2022, dans l'ouest ainsi que dans l'est du pays. Dans son ouvrage, il ne se contente pas de restituer les nombreux entretiens qu'il a eus avec des personnalités aussi bien à l'ouest qu'à l'est de l'Ukraine et en Russie, mais il situe également ces entretiens sur le plan historique et politique. Le lecteur obtient ainsi une image éclairante, mais aussi bouleversante, de la très longue histoire qui a précédé le 24 février 2022, de la guerre interne à l'Ukraine depuis le printemps 2014, souvent passée sous silence en Occident, et du déroulement de la guerre et de ses conséquences depuis le 24 février 2022.

Au dos du livre, on peut lire: Patrik Baab retrace «l'histoire derrière les gros titres et la propagande: du putsch de Maïdan en 2014 à la guerre civile dans le Donbass en passant par la guerre par procuration entre la Russie et l'OTAN. Ce livre montre les intérêts politiques et le conflit géostratégique qui sont en réalité en jeu. Une partie de poker se déroule en plein cœur de l'Europe, au bord de la guerre nucléaire – on danse sur un volcan». Il convient d'ajouter que les intérêts économiques qui poussent à la

quelqu'un qui refusait de prendre position, qui ne défendait rien. C'était ma perception. Mais en grandissant et en étant confronté à la réalité de la vie, j'ai constaté que la vie n'est pas ou noire ou blanche, mais plutôt grise – avec une multitude de nuances de gris.

Au fil des expériences et des rencontres avec vos participants, j'ai réalisé que la neutralité est peut-être l'attitude la plus courageuse au monde. Il est facile de se laisser piéger par l'un ou l'autre point de vue, et il est facile de le justifier en tant que NOUS contre EUX, comme l'exige le principe des Bons contre les Méchants, quel que soit l'étiquette noble qui couvre ce mécanisme simpliste. Mais à la fin de la journée, le résultat est très destructeur, destructeur à l'extrême. Face à la destruction qui en résulte, on se rend compte que le fait d'être bon ou mauvais, ou l'idée que l'on se faisait en entrant dans le conflit, n'a aucune importance. Ce genre de conflit ne fait que tuer des êtres humains, c'est tout ce qu'il fait. Il détruit des vies, il les tue. C'est là où se trouve le malaise, car les adhérents de chaque côté pensent en être du bon. De chaque côté ils sont persuadés d'appartenir aux Bons. Ils s'affrontent donc réciproquement. Le mal qui résulte de ce conflit se situe là. Il ne fait qu'entraîner la mort des humains. Et la neutralité? Mais elle est là pour empêcher ce mal. La neutralité a pour but d'éviter que ces deux camps ne s'affrontent. La neutralité

est une intervention de la raison, une intervention de ce qui est humain en nous.

guerre sont également décrits très précisément, avec les noms de tous les personnages impliqués. Patrik Baab est Allemand et on lui a mené la vie dure dans son pays<sup>3</sup> – pour avoir respecté ses principes de journaliste: «audiatur et altera pars» – entendre également l'autre camp! Mais l'Allemagne est du parti de la guerre, et ses politiciens et ses médias exigent des Allemands qu'ils se positionnent clairement aux côtés de ceux qui en Allemagne veulent la guerre.

### Ce que signifie pour la Russie la participation de l'Allemagne à la guerre

Patrik Baab rappelle ce que cela implique en réalité. Par exemple, à la page 169, il écrit à propos des tirs dirigés contre la population civile dans la ville de Donetsk, dans l'est de l'Ukraine: «Jour et nuit, un grondement roule dans les rues, sans cesse interrompu par un craquement sourd. Ce sont les impacts des obus d'artillerie français et allemands de 155 mm, des obus américains 777 et des missiles HIMARS que les troupes ukrainiennes tirent sur la population civile. [...] Vivre dans le Donbass – depuis mars 2014, cela veut dire mourir dans le Donbass.» (souligné par kjm)

A la page suivante, il écrit: «Je l'écris parce que beaucoup de gens en Allemagne ne veulent pas en entendre parler. Sans quoi ils ne pourraient pas recommencer à détester les Russes tout en restant parmi les honnêtes gens. Il leur faut prendre conscience du fait que pour les gens d'ici, ils font de nouveau partie des nations corrompues; les armes allemandes sont de nouveau utilisées sur les lieux même où s'est déroulée autrefois la guerre d'extermination allemande. Alors on préfère écouter les mensonges des gouvernements concernant le retournement de situation, une guerre d'agression non provoquée ayant débuté, le 24 février 2022, comme tombée du ciel.»

Il faudrait également prendre au sérieux ce qu'il dit à la page 207: «Les chars allemands vont à nouveau s'abattre sur la Russie. 80 ans après la victoire de l'Armée rouge à la bataille de Stalingrad, c'est pour tous les Russes sans exception le plus grand traumatisme possible: une bouffée d'Hitler! Après toutes les guerres d'agression de l'OTAN et l'extension à l'Est de l'alliance des vassaux de Washington, Moscou y voit la preuve irréfutable que l'Occident ne veut pas la paix.»

Oui, même à moi, la politique allemande, les médias allemands et les «élite» allemandes me sont devenus étrangers. A quelques exceptions près, ils se sont laissés entraîner dans la course à la guerre, ils y poussent même fortement et veulent même être à la tête du mouvement: une rupture radicale – qui s'est toutefois faite chaque jour étape par étape («la tactique du salami») au cours des 30 dernières années – avec la devise de l'Etat allemand dans les

décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale («Plus jamais de guerre!»).

### «Nous devons être prêts à faire la guerre» – Est-ce là tout ce que l'Allemagne a à offrir?

Parlant de son propre pays, le ministre allemand de la Défense, Pistorius, a déclaré publiquement: «Nous devons être prêts pour la guerre»<sup>4</sup>. Prendre part à une guerre en fournissant de grosses quantités d'armements aux pays belligérants (jusqu'à il y a quelques années, c'était un tabou pour l'Allemagne, du moins officiellement) en encadrant militairement et en formant des troupes étrangères à la guerre, ne suffit pas.

La Bundeswehrverband, l'association officielle des soldats allemands, s'est réjouie de cette «provocation» – et réclame un rythme plus soutenu en la matière.<sup>5</sup> Et Pistorius a concrétisé. Il y a un «agresseur» en Europe: la Russie. Et contre celui-ci, l'Allemagne doit pouvoir livrer une «guerre de défense», une «guerre défensive». C'est la rhétorique de la guerre froide. Pire encore: Pistorius sait parfaitement que la Russie n'avait jusqu'à présent aucun projet pour attaquer l'Allemagne. Toutefois, l'Allemagne est partie en guerre contre la Russie depuis le 24 février 2022 dans le cadre de son «Grand tournant».

Il est d'autant plus vrai que s'engager activement pour la paix – maintenant et aujourd'hui, pour une paix juste, pour la fin des massacres réciproques et de toutes les destructions – est une «prise de position qui s'impose».

Patrik Baab écrit à la fin de son livre: «Après notre arrivée à Berlin, le matin vers quatre heures, je remets le Guide de l'Union soviétique de 1928 dans la vitrine. Le rêve de Sándor Radó d'une Europe des hommes et des peuples s'est évanoui. Mais les rêves ne peuvent pas mourir. Ils continuent à vivre dans un autre espace-temps.» Je pourrais m'en inspirer. Mais il écrit ensuite aussi: «Sergey et moi buvons encore quelques doubles whiskies. Ils ne nous aident pas non plus. Ils ne font que nous rappeler les années de paix en Europe, celles que nous ne reverrons plus jamais.» J'espère sincèrement que l'Europe s'engagera sur une autre voie. •

<sup>1</sup> <https://de.rt.com/meinung/185738-distanzieren-und-positionieren-in-runder-frieden/> du 3/11/23

<sup>2</sup> v. Funke, Hajo; Kujat, Harald. «Wie eine aussichtsreiche Friedensregelung des Ukraine-Krieges verhindert wurde. Der Westen wollte statt dessen den Krieg fortsetzen»; <https://www.zeitgeschichte-im-fokus.ch/de/home-ausgabe-10.html> du 26/10/23

<sup>3</sup> Patrik Baab retrace les événements en les commentant dans un chapitre à part, intitulé «Nordwärts: Im Propaganda-Krieg» (p. 223ff.)

<sup>4</sup> V. <https://bilder.deutschlandfunk.de/95/84/2c/8c/95842c8c-3280-4d54-ad43-e253ab538b4f/inter-view-pistorius-231031-100.pdf> du 31/10/23

<sup>5</sup> V. <https://www.welt.de/politik/deutschland/article248319128/Bundeswehr-Verband-lobt-Provokation-von-Boris-Pistorius-und-fordert-mehr-Tempo.html> du 2/11/23

permet aux humains de se réunir et de résoudre les problèmes afin d'éviter les conflits perpétuels. Et c'est ce que j'apprécie. C'est pourquoi je me trouve choqué, car je me berçais dans l'illusion que les Suisses y croyaient aussi. Après être venu ici et avoir découvert à quel point la Suisse s'est écartée déjà de cette attitude, je dois dire sans détour que je considère votre gouvernement comme étant l'un des plus lâches qu'on puisse imaginer. Il a suivi la voie de la moindre résistance, il a oublié ce que la Suisse représentait jadis.

La Suisse oublie son histoire. Quand un peuple oublie son histoire, il s'évanouit, il se dissipe. Si la Suisse abandonne sa neutralité, elle deviendra un clone de l'UE. Elle devient une petite Allemagne, une petite France, une petite Italie. Elle deviendra un petit rien du tout. Pour l'instant, la Suisse est une grande nation encore parce qu'elle représente quelque chose de majeur. Mais si elle permet que l'on le lui enlève, que représentera encore la Suisse? Les Alpes, le yodel? ...

Merci beaucoup, Scott Ritter, de cet entretien. •

<sup>130</sup> conférence «Mut zur Ethik» au sujet «L'ordre mondial multipolaire prend forme – comment rester humain et préserver l'humanité dans un monde en mutation» du 1<sup>er</sup> au 3<sup>e</sup> septembre 2023 (v. Horizons et débats No 20/21 du 10 octobre 2023).

(Traduction Horizons et débats)

# Négociations Suisse-UE – les mêmes contenus dans un nouvel emballage

par Marianne Wüthrich, docteur en droit

Avant les élections parlementaires d'octobre, le silence régnait sur l'état des négociations entre Berne et Bruxelles. Ce 6 novembre, le Conseil fédéral a annoncé qu'il avait terminé ses discussions internes avec les cantons et les partenaires sociaux ainsi que les entretiens d'exploration avec la Commission européenne. Le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) va maintenant élaborer un projet de mandat de négociation. Sur le fond, le Conseil fédéral reste très discret, sur la forme, l'ensemble sera structuré un peu différemment de l'accord-cadre qui a échoué en mai 2021.<sup>1</sup>

Mais dès ce 6 novembre, les syndicats – qui avaient été associés à la phase de planification – ont dévoilé leurs secrets lors de leur conférence de presse. Ils ont beaucoup de choses à reprocher au dossier du Conseil fédéral. Avec leurs critiques, ils apportent une contribution utile à l'information authentique de la population.

## Qu'il s'agisse de l'«approche par paquets» ou de l'«accord-cadre institutionnel», cela revient au même

Le Conseil fédéral est toujours aussi loin de remplir sa mission constitutionnelle, à savoir défendre les intérêts de la population suisse. Au lieu de cela, il nous impose une réédition pratiquement inchangée de l'accord-cadre institutionnel qui a échoué, donc du vieux dans un nouvel emballage.

Dans ce qu'il a dénommé l'«approche par paquet», les règles institutionnelles du système de l'UE, qui devront selon leur plan de route s'appliquer à tous les accords bilatéraux passés et futurs entre Berne et Bruxelles, ne figurent plus en forme d'accord global. Au lieu de cela, dans les négociations renouvelées, les règles de base du droit UE se trouveront, discrètement mais savamment insérées dans chaque «paquet» de l'accord. Le nouvel accord ne sera donc plus «global», mais «vertical», selon le communiqué officiel du Conseil fédéral suisse.

Bruxelles, quant à elle, ne cesse d'insister, depuis dix ans, sur les règles de base suivantes, affichées depuis toujours et à tous parce qu'elles font partie du système de l'UE, soit: l'obligation pour la Suisse de reprendre l'évolution actuelle et future du droit de l'UE («reprise dynamique»); la soumission de fait de la Suisse à la jurisprudence de la Cour de justice de l'UE («Neue Zürcher Zeitung»: «Pour l'UE, c'est un sanctuaire») et reprise de l'interdiction européenne des subventions étatiques (ce qui revient à la privatisation du service public suisse). Dans cette mesure, peu importe pour nous que l'on veuille appeler ce plan de route, figé depuis longtemps, «accord-cadre» ou «approche par paquets». Dans ce sens, le «Neue Zürcher Zeitung» constate de droit que «les éléments centraux n'ont pas changé par rapport à l'accord-cadre qui a pourtant échoué.»<sup>2</sup>

Selon le communiqué de presse du Conseil fédéral, le paquet global projeté (Bilatérales III, pour faire la relève aux Bilatérales II) comprendrait d'une part les cinq accords d'accès au marché européen existants depuis les Bilatérales I (libre circulation des personnes, transports terrestres, transports aériens, agriculture et reconnaissance mutuelle des normes de production), chacun complété par les règles issues du droit UE.

D'autre part, toute une série de nouveaux accords y seront ajoutés: «l'électricité, la sécurité alimentaire et la santé, la participation aux programmes de l'UE (notamment Horizon Europe), la reprise du dialogue réglementaire dans le domaine financier et l'établissement d'un dialogue politique structuré». (Communiqué de presse du Conseil fédéral du 8 novembre 2023). Par ce procédé «en portions», les nouveaux accords soustrairaient d'autres vastes domaines de la vie suisse à sa jurisprudence en les soumettant à celle bruxelloise «fait maison», la *Cour de justice de l'UE* (CJUE) – le tout en nous laissant sans savoir où le voyage nous mènera.

Le Conseil fédéral ne consacre qu'une phrase à la «contribution régulière de la Suisse à la cohésion au sein de l'UE», contribution financière considérable que Bruxelles attend de nous

depuis toujours. Personnellement, je n'y vois aucun inconvénient tant que la Suisse participe à la fixation du montant et de l'objectif des versements (par exemple pour la promotion de la formation professionnelle). Il a depuis toujours fait partie des tâches de la Suisse neutre d'aider les autres pays, par la parole autant que les actes. Nous préférons cela à tout essai de réduire notre liberté et notre souveraineté à celles concédées par une UE qui reprend de plus en plus les allures de grande puissance.

Le communiqué de presse du Conseil fédéral ne mentionne pas la directive sur les citoyens de l'Union, que le conseiller fédéral Ignazio Cassis avait qualifiée de «ligne rouge» lorsqu'il avait pris la tête du DFAE, il y a quelques années. Selon le «Neue Zürcher Zeitung», la Suisse «veut, dans ce contexte, éviter avant tout deux choses: l'immigration ciblée d'accéder à l'aide sociale suisse [son système de rentes] ainsi que les restrictions anticonstitutionnelles en matière de renvois.»<sup>3</sup> Ces objectifs seraient, comme écrit le quotidien zurichois, «atteints selon les indications de Berne». Mais nous autres citoyens préférons pourtant voir cela noir sur blanc!

## Il appartient au Conseil fédéral d'expliquer le modèle étatique suisse aux collègues voisins

Au lieu que nos conseillers fédéraux expliquent à leurs collègues des pays voisins et ailleurs les causes profondes qui font que les deux systèmes ne sont pas compatibles, ils permettent aux bureaucrates bruxellois de faire passer leurs règles en contrebande dans les différents paquets de traités. Des traités, notons-le, dont nous n'avons parfois pas besoin, lorsqu'ils ne respectent pas notre intérêt à nous ou auxquels nous aurions voulu contribuer à les façonner, en tant que partenaires égaux. A cela certains objectent, étonnamment des voix suisses aussi (auprès de certains politiciens européens de mouvance éloignée de la démocratie) que la Suisse ne peut pas s'attendre à être traitée par l'UE comme un partenaire d'égal à égal, pour la seule raison que l'UE serait bien plus grande et plus peuplée. Un raisonnement difficile à accepter, notamment face à la Suisse. Les cantons suisses, par exemple, sont absolument égaux dans leur droits et compétences, bien que leurs populations varient considérablement en nombre. Expliquer aux politiciens de l'UE quelques connaissances élémentaires constituant la démocratie suisse serait en effet une tâche immédiate beaucoup plus urgente pour nos politiciens et diplomates que de faire des allers-retours permanents entre Berne et Bruxelles, empressés de ne pas manquer les derniers décrets de l'Union.

## Protection des salaires et maintien du service public

Sous ce titre évocateur, l'*Union syndicale suisse (USS)* ne s'adresse pas seulement aux salariés, mais à une grande partie de la population suisse. Dans son communiqué de presse, l'économiste en chef Daniel Lampart résume: «Lors des discussions [avec Bruxelles], l'administration fédérale chargée des sondages a accepté le démantèlement de la protection des salaires ainsi que la libéralisation du marché de l'électricité pour les petits clients ainsi que l'accès au marché de *Flixtain* et d'autres prestataires [privés!] dans le domaine du transport transfrontalier de voyageurs.»<sup>4</sup> – En matière de *protection des salaires*, l'USS rappelle que la Suisse est au taux de salaires le plus élevé d'Europe en maintenant tout de même l'un des marchés du travail les plus ouverts, dans lequel beaucoup plus de main-d'œuvre sont accueillies, et cela inversement au nombre de ceux quittant la Suisse vers l'UE. Le dumping salarial et le travail temporaire difficile à contrôler auraient augmenté: «*Environ un cinquième des entreprises reste bloqué dans les contrôles de salaires*» (soulignements par *mw.*). Car la Suisse s'octroie, elle-même, «de loin le rythme le plus dense de contrôles salariaux en Europe», selon Lampart, et elle ne les confie pas à l'Etat, mais aux partenaires sociaux (employeurs et employés ensemble). Si la Suisse reprenait le droit européen en matière de protection des salaires, cela signifierait inévitablement un affaiblissement de la protection des salaires et à l'abolition d'un système qui fonctionne bien.

Vania Alleva, présidente du syndicat Unia, rapporte un exemple d'un acteur frauduleux «détecté dans un des contrôles salariaux sur place», sur un chantier de la région de Bâle. Environ 90 ouvriers de Pologne, de Lettonie et de Lituanie étaient employés par un prestataire sous-traitant hollandais, récompensés en moyenne de neuf francs à l'heure seulement au lieu des 27 francs habituels, tandis que certains n'en tiraient que cinq francs pour l'heure. Et Vania Alleva de commenter: «Dans ce pays, les bouleversements sociaux imminents sont inacceptables pour les travailleurs et travailleuses ainsi que pour nous, les syndicats. Les dégâts politiques de telles ruptures de digue seront immenses.»<sup>5</sup>

Quant aux menaces envers le *service public*, Adrian Wüthrich, président de l'organisation faîtière indépendante des travailleurs *Travail.Suisse*, se prononce clairement à l'encontre de la libéralisation du marché de l'électricité dans le cadre d'un accord prévu. Il rappelle au Conseil

fédéral qu'en Suisse, ce sont les citoyens qui ont leur mot à dire: «Le Conseil fédéral ne doit pas s'engager à ouvrir le marché de l'électricité aux ménages privés dans le cadre des négociations projetées sans attendre d'abord les résultats des débats nationaux ainsi que les votations référendaires vouées à ce sujet.»<sup>6</sup>

Face à cela, l'affirmation du Conseil fédéral dans son communiqué de presse du 8 novembre pré-cité peut étonner, notamment quand il écrit: «Ainsi, par exemple, le service public ne sera pas affecté par les négociations». Remarque audacieuse! Les syndicats suisses parlent un langage beaucoup plus limpide.

## «Les transports publics suisses ne doivent pas passer sous les fourches caudines de l'UE»

Tous les représentants syndicaux présents à la conférence de presse ont également clairement rejeté la demande de l'UE d'ouvrir le trafic voyageur aux entreprises privées. Adrian Wüthrich:

«L'ouverture de la circulation des personnes aux entreprises privées représente un changement de paradigme et est un danger pour le système suisse des transports publics». Matthias Hartwich, président du Syndicat du personnel des transports (SEV): «Le système de TP suisse est un modèle de réussite. [...] Nos voisins nous envient ce système fonctionnel et de qualité [...]. Les personnes et les marchandises arrivent à destination de manière fiable, ponctuelle et écologique». Et Hartwich d'ajouter: «La libéralisation qui a été imposée au secteur ferroviaire dans certaines parties de l'Europe a généralement entraîné une baisse de l'offre, une dégradation des conditions de travail pour les employés, un manque de ponctualité et de fiabilité. Nous voulons des chemins de fer fiables en Suisse, également à l'avenir, pour les personnes ainsi que pour les marchandises. C'est nécessaire pour transférer le trafic de la route au rail; dans l'UE, c'est précisément le contraire qui se produit.»<sup>7</sup>

Hartwich rappelle qu'en Suisse, les transports publics font partie du service public: «Les électeurs suisses et le Parlement ont clairement indiqué, à plusieurs reprises, que la Suisse voulait maintenir le système de transports publics existant. Les gens ne veulent pas de modèle semblable à celui de l'Allemagne. C'est pourquoi ils refusent une libéralisation des transports publics, ensemble avec les revendications partagées d'une partie de la Commission européenne. Ils ne veulent pas de démantèlement du service public».

## Conclusion des avertissements syndicalistes

«Face à ce triple inconvénient, l'affaiblissement de la protection des salaires, la privatisation du trafic ferroviaire et de l'approvisionnement en électricité, cet accord avec l'UE est d'emblée voué à l'échec.» (Adrian Wüthrich)

«Pour le SEV, il est hors de question de détruire les transports publics suisses à bon fonctionnement pour parvenir à un accord avec la Commission européenne». (Matthias Hartwich)

«Le Conseil fédéral doit corriger ces erreurs et défendre les intérêts de la population suisse dans les négociations avec l'UE. Il doit garantir la protection des salaires et le service public». (Christian Lampart)

## Michael Ambühl ne le dément pas: le paquet global UE devra faire avaler des couleuvres à la Suisse de façon détournée

*mw.* L'ancien négociateur du DFAE pour les Bilatérales II, Michael Ambühl, a récemment expliqué à la radio SRF la différence essentielle entre la sinistre nouvelle «approche par paquets» qui s'annonce et l'accord-cadre avorté: «Maintenant, nous nous trouvons face à un accord qui ne règle pas seulement des questions institutionnelles qui, en fait, ne sont pas toutes vraiment dans notre intérêt, qui ne seraient toutes que des concessions de la Suisse à l'UE» [mis en relief par *mw.*].

«Il y a maintenant un paquet Bilatérales III [...] dans lequel donner et recevoir sont mieux équilibrés. On peut par exemple négocier des accords positifs pour la Suisse, par exemple un accord sur l'électricité, dans le domaine des denrées alimentaires, dans le domaine de la santé, où nous pouvons participer à leur élaboration. Le paquet global peut alors plus facilement contenir aussi l'un ou l'autre couleuvres que l'on avalera ainsi peut-être plus facilement».

– Reprise dynamique du droit: «C'est certes un casse-tête du point de vue de la politique démocratique, mais nous devons probablement céder sur ce point». Ainsi s'exprime Michael Ambühl. (Vraiment? Devons-nous?) Selon lui, il est plus facile d'obtenir une dérogation sur certaines questions dans certains accords, comme la protection des salaires ou la directive sur les citoyens de l'Union. Michael Ambühl cite toute une série de telles dérogations qu'il pense pouvoir obtenir à Bruxelles. Je me demande si les instances européennes sont du même avis.

– Procédure de règlement des différends (non mentionnée dans le communiqué de presse du Conseil fédéral): «Si une partie ne veut pas céder, l'autre [...] pourrait imposer des mesures compensatoires [...], par exemple une amende. Cette mesure doit être proportionnelle». Il faudra donc une «instance indépendante» qui décide en dernière instance. Ambühl est d'avis qu'il devrait être possible de «trouver une solution à la satisfaction des deux parties». Question de l'intervieweur: «Est-ce que qu'il s'agit là d'une de ces couleuvres que la Suisse doit avaler, qu'elle doit accepter la CJCE?» Michael Ambühl: «Pour l'UE, il est important qu'il n'y ait pas n'importe quel tribunal indépendant, par exemple un tribunal arbitral. Car la CJCE a le monopole de l'interprétation du droit européen. Ici, on trouvera certainement une solution qui n'entamera pas le monopole d'interprétation de la Cour de justice». On est curieux de voir de quel chapeau nous allons sortir une «instance indépendante» qui n'entaille pas le monopole de la CJCE.

Sur une note plus positive, Michael Ambühl recommande de ne pas se laisser pousser par l'UE à fixer un calendrier et souligne que la Suisse est un «partenaire sans problème» pour Bruxelles, fiable, sans grandes dettes, sans corruption.

Source: Karasek, David. «Michael Ambühl: Wieso soll es jetzt klappen?» Radio SRF. Tagesgespräch du 9/11/23

<sup>1</sup> «Le Conseil fédéral décide de préparer un mandat de négociation avec l'Union européenne». *Communiqués* du Conseil fédéral du 08/11/23

<sup>2</sup> Schöchli, Hansueli. «Schweiz/EU. In Kernpunkten bleibt Brüssel hart». *Neue Zürcher Zeitung* du 08/11/23

<sup>3</sup> loc. cit.

<sup>4</sup> Lampart, Daniel. *Conférence de presse* du 06/11/2023. SGB-Position zum Verhandlungsmandat mit der EU-Kommission (en allemand seul)

<sup>5</sup> Alleva, Vania. Unia Zentralsekretariat. «Stand Europa-Dossier: Lohnschutz nicht gesichert». *Point de Presse* du 6/11/23

<sup>6</sup> Wüthrich, Adrian. *Conférence de presse* du 06/11/23. «Europapolitik: Lagebeurteilung und Forderungen der Gewerkschaften. Nur ein echt verhandeltes und ausgewogenes Vertragspaket hat vor dem Volk eine Chance»

<sup>7</sup> Hartwich, Matthias. «Öffentlicher Verkehr der Schweiz darf nicht unter die Räder der EU kommen». Référence à la *Conférence de presse* du 06/11/23

# La Déclaration de Westminster

## Manifeste international pour la liberté d'expression

Ce manifeste a été rédigé par des journalistes, artistes, auteurs, activistes, spécialistes en technologie et universitaires afin d'attirer l'attention sur une hausse de la censure internationale qui pourrait bien éroder des normes démocratiques respectées depuis plusieurs siècles.

Issus de tous les horizons politiques, nous sommes unis par notre engagement en faveur des Droits de l'homme universels et de la liberté d'expression, et nous nous sentons profondément perturbés par la massivité des tentatives d'assimiler toute opinion divergente à de la « désinformation », de la « diffamation » et à d'autres termes mal définis. L'usage de ces termes outranciers a mené à censurer, dans le monde entier, des dissidents, des journalistes et des citoyens.

Une telle atteinte à la liberté d'expression étouffe tout débat sérieux sur des sujets urgents d'intérêt public et sape les principes fondamentaux de la démocratie représentative. Partout dans le monde, les différents acteurs gouvernementaux, les sociétés de médias sociaux, les universités et les ONG redoublent d'efforts pour contrôler les individus et les priver de leur droit de parole. On pourrait qualifier ces efforts concertés à grande échelle de « complexe industriel de la censure ».

Ce complexe agit souvent au travers de mesures gouvernementales directes. En Inde<sup>1</sup> et en Turquie<sup>2</sup>, les autorités sont en capacité de supprimer les contenus politiques des médias sociaux. En Allemagne<sup>3</sup> et au Brésil<sup>4</sup>, le législateur et la Cour suprême ont criminalisé les opinions politiques. Dans d'autres pays, des mesures telles que la loi irlandaise sur le « discours de haine »<sup>5</sup>, la loi écossaise sur le « crime de haine »<sup>6</sup>, la loi britannique sur la « sécurité en ligne »<sup>7</sup> ainsi que la loi australienne sur la « désinformation »<sup>8</sup> sont susceptibles de restreindre fortement la liberté d'expression et d'avoir un effet dissuasif.

Le complexe industriel de la censure opère selon des méthodes plus raffinées, qui incluent notamment le filtrage de la visibilité ainsi que du marquage et de la manipulation des résultats des moteurs de recherche. Par le biais de la non-plateforme et du marquage, les censeurs des médias sociaux ont déjà réduit au silence des avis pourtant légitimes sur des sujets d'importance nationale et géopolitique. Ils l'ont fait avec le soutien des « experts en désinformation » et des « vérificateurs de faits » des grands médias, qui ont abandonné les valeurs journalistiques du débat et de la confrontation intellectuelle.

Tout comme l'a révélé l'affaire *Twitter* (*Twitter Files*), les entreprises technologiques procèdent souvent à leur « modération du contenu » un genre de censure en collaboration avec les agences gouvernementales et les ONG. Bientôt, la législation européenne sur les services numériques officialisera cette relation en transmettant les don-

### Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, ONU, 1948:

#### Article 19: Liberté d'opinion et d'expression

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

#### Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales; conclue à Rome, le 4 novembre 1950: Art. 10, Liberté d'expression

1. Toute personne a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu'il puisse y avoir ingérence d'autorités publiques et sans considération de frontière. Le présent article n'empêche pas les États de soumettre les entreprises de radiodiffusion, de cinéma ou de télévision à un régime d'autorisations.

2. L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à

la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire.

#### Pacte international relatif aux droits civils et politiques, conclu à New York, le 16 décembre 1966, approuvé par l'Assemblée générale de l'ONU, Article 19

1. Nul ne peut être inquiété pour ses opinions.

2. Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix.

3. L'exercice des libertés prévues au par. 2 du présent article comporte des devoirs spéciaux et des responsabilités spéciales. Il peut en conséquence être soumis à certaines restrictions qui doivent toutefois être expressément fixées par la loi et qui sont nécessaires:

a) au respect des droits ou de la réputation d'autrui;

b) à la sauvegarde de la sécurité nationale, de l'ordre public, de la santé ou de la moralité publiques.

nées des plateformes à des « chercheurs agréés » issus des ONG et du monde scientifique. Certains hommes politiques et des ONG<sup>9</sup> en viennent même à cibler les applications de messagerie cryptées de bout en bout comme *WhatsApp*, *Signal* et *Telegram*.<sup>10</sup> Qu'on supprime le cryptage de bout en bout, et nous n'aurons plus la possibilité d'avoir des conversations confidentielles dans la sphère numérique.

Bien que la désinformation en provenance de l'étranger soit devenue un réel problème entre États, les agences chargées de lutter contre ces menaces, comme la *Cybersecurity and Infrastructure Security Agency* aux États-Unis, ciblent de plus en plus souvent le grand public. Sous prétexte de prévention des dommages et de protection de la vérité, la libre expression de ses opinions devient un acte soumis à autorisation et cesse d'être un droit inaliénable.

Admettons que les mots puissent parfois choquer, mais rejetons l'idée que les sentiments bafoués et l'inconfort, même s'ils sont exacerbés, justifient la censure. La liberté de parole est la pierre angulaire d'une société libre et elle est essentielle pour obliger les

gouvernements à rendre des comptes, favoriser l'autonomie des groupes vulnérables et pour réduire le risque de tyrannie.

La protection du droit à la liberté d'expression ne s'applique pas uniquement aux opinions avec lesquelles nous sommes d'accord, mais doit également protéger celles auxquelles nous sommes fermement opposés. Seule leur expression publique permet d'entendre ces points de vue divergents et de les contester de manière appropriée.

Qui plus est, des opinions et des idées impopulaires se sont souvent par la suite imposées en tant qu'idées reconnues. Si nous rejetons certaines positions politiques ou scientifiques en les qualifiant de "désinformation" ou de "mauvaise information", nos sociétés risquent de s'enliser dans des paradigmes erronés qui priveraient l'humanité de connaissances durement acquises et réduiraient à néant la possibilité d'en acquérir de nouvelles. La liberté d'expression est notre meilleure défense contre la désinformation.

S'attaquer à la liberté d'expression ne relève pas seulement de règles et de réglementations biaisées – cela témoigne d'une crise de l'humanité elle-même.

L'histoire nous enseigne que toutes les campagnes pour l'égalité et la justice se sont appuyées sur un forum ouvert aux opinions divergentes. Dans d'innombrables cas, comme notamment l'abolition de l'esclavage et le mouvement des droits civils, le progrès social a été tributaire de la liberté d'expression.

Nous ne voulons pas que nos enfants grandissent dans un monde où ils aient peur de dire ce qu'ils pensent. Nous voulons qu'ils grandissent dans un monde où leurs idées peuvent être exprimées, étudiées et débattues ouvertement – un monde que les fondateurs de nos démocraties avaient en tête lorsqu'ils ont inscrit la liberté d'expression dans nos lois et nos constitutions.

Le premier Amendement à la Constitution des États-Unis est un bon exemple pour illustrer comment ancrer le droit à la liberté d'expression, de presse et de conscience dans la loi. Il n'est pas nécessaire d'être d'accord avec les États-Unis sur toutes les points pour reconnaître qu'il s'agit là d'une « première liberté » vitale dont découlent toutes les autres. Seule la liberté d'expression nous permet de dénoncer les violations de nos droits et de lutter pour de nouvelles libertés.

Il existe par ailleurs une protection internationale claire et solide de la liberté d'expression. *La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* (DUDH)<sup>11</sup> a été rédigée, en 1948, en réaction aux atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale. L'article 19 de la DUDH stipule: « Toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix. » Ces réglementations ne doivent jamais porter atteinte au droit humain à la liberté d'expression, même si quelques exceptions, comme par exemple la restriction d'âge, peuvent y être incluses.

Comme le précise l'article 19, le corollaire du droit à la liberté d'expression est le droit à l'information. Dans une démocratie, personne n'a le monopole de la vérité. Bien au contraire, on ne parvient à la vérité que par le dialogue et le débat – et n'importe quelle instance ou personne sont capables de découvrir la vérité sans admettre la possibilité de l'erreur.

La censure au nom de la « protection de la démocratie » inverse le système de représentation, qui devrait aller du bas vers le haut, pour le transformer en un système de contrôle idéologique, du haut vers le bas. Cette censure est finalement contre-productive: elle sème la méfiance, favorise la radicalisation et délégitime le processus démocratique.

Au cours de l'histoire de l'humanité, les attaques contre la liberté d'expression ont toujours été le signe avant-coureur d'attaques

Suite page 7

## L'opinion publique alternative: «On peut lui mettre des batons dans les roues, mais pas l'empêcher d'avancer»

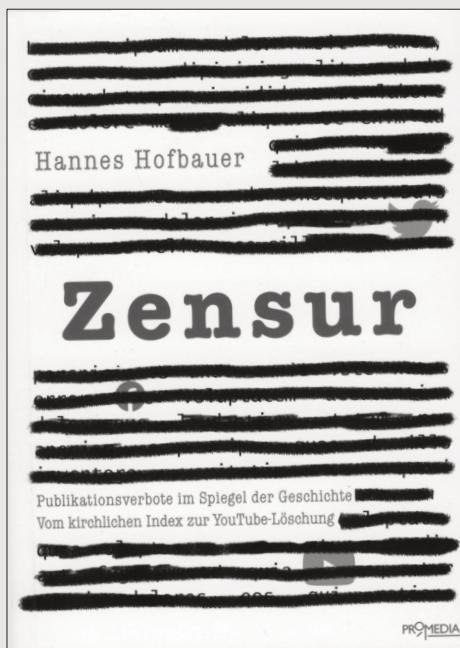
Extraits du livre «Zensur» de Hannes Hofbauer\*

« Adopter des mesures coercitives pour compenser la confiance perdue fait partie des techniques de domination les plus anciennes, dont usaient les dignitaires ecclésiastiques et les monarques, tout comme le font aujourd'hui les gouvernements et les principaux médias.

Ils réagissent ensuite à cette perte de souveraineté sur le discours public en interdisant certaines publications. Ne sont concernées que les positions qui remettent en question le discours officiel et qui sont susceptibles d'être largement diffusées. C'est exactement la situation dans laquelle nous nous trouvons.

Le retour de la censure réside essentiellement dans la faiblesse économique de l'espace transatlantique. En déclin, l'« establishment » lutte pour conserver sa raison d'être.

Plus on réussit à créer une opinion alternative (contre-public), plus cette dernière se voit confrontée à l'agressivité de Bruxelles ou de Berlin. Les gardiens de la vérité étatique ainsi que ceux qui possèdent, en Californie, les monopoles médiatiques ont développé une



nouvelle pratique commune de suppression et de blocage des contenus, don't ils se renvoient

mutuellement la responsabilité; nous assistons ainsi à la mise en pratique de la censure de l'ère post-industrielle, numérique et cybernétique.» (extrait de la préface)

« C'est précisément cette perception du déclin géopolitique et économique qui se reflète dans la problématique du traitement de la liberté d'expression. Depuis longtemps, la consolidation de l'espace eurasiatique, perçue à Washington, Bruxelles et Berlin comme une menace, a également eu des répercussions sur le plan culturel et rhétorique. Le discours sur les valeurs propres à l'ancienne puissance politique 'occidentale', stimulé par le zèle missionnaire, perd de plus en plus de sa crédibilité face à l'évolution des rapports de force à l'échelle mondiale. [...] Afin d'enrayer cette désaffection, c'est surtout Bruxelles qui est intervenue pour doter les peuples européens de l'UE de décrets relatifs à la vérité, d'abord voilés, puis de plus en plus ouvertement formulés, afin que la lecture historique, politique et culturelle de son autoreprésentation domine le plus possible le terrain discursif sans alternative possible.» (p. 123)

« A partir d'un certain point de rupture, la censure et les interdictions de publication, aussi restrictives soient-elles en termes d'obstacles au nécessaire discours social et aussi dommageables – ce qui est d'ailleurs leur intention – ne sont rien d'autre que des signes de faiblesse. Il n'y a pourtant pas de recette pour connaître le moment où ce point sera atteint. Il devra nécessairement se retrouver entre les mesures des censeurs et les activités des censurés.» (p. 237)

« On conclura donc sur le message final de ce livre, une étude des interdictions de publication à travers les siècles, qui est que même en lui mettant des batons dans les roues, on ralentira l'opinion alternative, mais on ne pourra l'empêcher d'avancer.» (p. 241)

\* Hofbauer, Hannes. *Zensur. Publikationsverbote im Spiegel der Geschichte. Vom kirchlichen Index zur YouTube-Löschung*; en allemand, Promedia-Verlag Wien 2022, ISBN 978-3-85371-497-3

(Traduction Horizons et débats)

## «La Déclaration de Westminster»

suite de la page 6

contre toutes les autres libertés. Les régimes qui ont rogné sur les libertés d'expression ont inévitablement affaibli et endommagé d'autres structures démocratiques fondamentales. Parallèlement, les élites qui poussent aujourd'hui à la censure sapent les fondements de la démocratie. Mais ce qui en revanche a changé, c'est l'ampleur et les moyens techniques avec lesquels on peut imposer la censure.

– Nous en appelons aux gouvernements et aux organisations internationales pour qu'elles assument leurs responsabilités envers les peuples et respectent l'article 19 de la DUDH.

– Nous demandons instamment aux entreprises technologiques qu'elles s'engagent à protéger le domaine public numérique conformément à l'article 19 de la DUDH et qu'elles s'abstiennent de toute censure politique, de la censure des voix dissidentes et de celle de l'opinion politique.

Enfin, nous faisons appel au grand public pur qu'il se joigne à nous dans la lutte pour le respect des droits démocratiques des personnes. Il ne suffit pas de modifier la législation. Nous devons également créer de toutes pièces une atmosphère de liberté d'expression en rejetant le climat d'intolé-

«Nous ne voulons pas que nos enfants grandissent dans un monde où ils aient peur de dire ce qu'ils pensent. Nous voulons qu'ils grandissent dans un monde où leurs idées peuvent être exprimées, étudiées et débattues ouvertement – un monde que les fondateurs de nos démocraties avaient en tête lorsqu'ils ont inscrit la liberté d'expression dans nos lois et nos constitutions.»

rance qui encourage l'autocensure et crée des conflits personnels pour tant de gens. Au lieu de la peur et du dogmatisme, nous devons autoriser le questionnement et le débat.

– Nous défendons le droit à poser des questions. Des débats houleux, même s'ils génèrent des troubles, valent mieux que pas de débat du tout.

La censure nous prive de la richesse de la vie elle-même. La liberté d'expression est la base d'une vie sensée et d'une humanité épanouie – à travers l'art, la poésie, le drame, les histoires, la philosophie, le chant et bien plus encore.

Cette déclaration est le résultat d'une première réunion de défenseurs de la liberté d'expression venus du monde entier, qui s'est tenue à Westminster, Londres, fin juin 2023. En tant que signataires de cette déclaration, nous nous trouvons en maints désaccords politiques et idéologiques fondamentaux. Ce-

pendant ce n'est qu'en unissant nos forces que nous parviendrons à vaincre les forces envahissantes de la censure, afin de pouvoir continuer à débattre ouvertement et à nous défier mutuellement. C'est dans cet esprit de différence et de débat que nous signons la Déclaration de Westminster.

<sup>1</sup> Pahwa, Nitish. «Twitter Blocked a Country». *Slate Magazine* du 1/04/23, [slate.com/technology/2023/04/twitter-blocked-pakistan-india-modi-musk-khalistan-gandhi.html](https://www.slate.com/technology/2023/04/twitter-blocked-pakistan-india-modi-musk-khalistan-gandhi.html)

<sup>2</sup> Stein, Perry. «Twitter Says It Will Restrict Access to Some Tweets before Turkey's Election». *The Washington Post* vom 15.5.2023, [www.washingtonpost.com/technology/2023/05/13/turkey-twitter-musk- Erdogan/](https://www.washingtonpost.com/technology/2023/05/13/turkey-twitter-musk- Erdogan/)

<sup>3</sup> Hänel, Lisa. «Deutschland kriminalisiert das Leugnen von Kriegsverbrechen und Völkermord». *Deutsche Welle* du 25/11/22, <https://www.dw.com/en/germany-criminalizes-denying-war-crimes-genocide/a-63834791>

<sup>4</sup> Savarese, Mauricio; Goodman, Joshua. «Crusading Judge Tests Boundaries of Free Speech in Brazil.»

*AP News* du 26/01/23, [apnews.com/article/jair-bolsonaro-brazil-government-a5987e833a681e6f056fe63789ca375](https://apnews.com/article/jair-bolsonaro-brazil-government-a5987e833a681e6f056fe63789ca375)

<sup>5</sup> Nanu, Maighna. «Irish People Could Be Hailed for «Hate Speech», Critics of Proposed Law Warn». *The Telegraph* du 17/06/23, [www.telegraph.co.uk/world-news/2023/06/17/irish-people-jailed-hate-speech-new-law/?WT.mc\\_id=imgoff\\_psc\\_ppc\\_us\\_news\\_dsa\\_generalnews](https://www.telegraph.co.uk/world-news/2023/06/17/irish-people-jailed-hate-speech-new-law/?WT.mc_id=imgoff_psc_ppc_us_news_dsa_generalnews)

<sup>6</sup> «Schottlands neues Gesetz gegen Hassverbrechen wird die Meinungsfreiheit einschränken». *The Economist*. <https://www.economist.com/the-world-ahead/2021/11/08/scotlands-new-hate-crime-act-will-have-a-chilling-effect-on-free-speech>

<sup>7</sup> Lomas, Natasha. «Security Researchers Latest to Blast UK's Online Safety Bill as Encryption Risk». *TechCrunch* du 5/07/23, [techcrunch.com/2023/07/05/uk-online-safety-bill-risks-e2ee/](https://techcrunch.com/2023/07/05/uk-online-safety-bill-risks-e2ee/)

<sup>8</sup> Al-Nashar, Nabil. «Millionen Dollar an Bussgeldern zur Bestrafung von Online-Fehlinformationen nach neuem Gesetzesentwurf». *ABC News* du 25/06/23, [www.abc.net.au/news/2023-06-25/fines-to-punish-online-misinformation-under-new-draft-bill/102521500](https://www.abc.net.au/news/2023-06-25/fines-to-punish-online-misinformation-under-new-draft-bill/102521500)

<sup>9</sup> «Cryptochat». *Meedan*, [meedan.com/project/cryptochat](https://www.meedan.com/project/cryptochat). Consulté le 8 juillet 2023

<sup>10</sup> Lomas, Natasha. «Security Researchers Latest to Blast UK's Online Safety Bill as Encryption Risk». *TechCrunch* du 5/07/23, [techcrunch.com/2023/07/05/uk-online-safety-bill-risks-e2ee/](https://techcrunch.com/2023/07/05/uk-online-safety-bill-risks-e2ee/)

<sup>11</sup> Assemblée générale des Nations Unies. *Déclaration universelle des Droits de l'homme*, (DUDH). New York: assemblée générale des Nations Unies, 1948

Sourcee: [westministerdeclaration.org](https://westministerdeclaration.org) d'octobre 2023

Traduit par *Guadalupe Royán* et *Horizons et débats*

## Signataires

**Matt Taibbi**, Journalist, USA; **Michael Shellenberger**, Public, USA; **Jonathan Haidt**, Social Psychologist, NYU, USA; **John McWhorter**, Linguist, Columbia, Author, USA; **Steven Pinker**, Psychologist, Harvard, USA; **Julian Assange**, Editor, Founder of Wikileaks, Australia; **Tim Robbins**, Actor, Filmmaker, USA; **Nadine Strossen**, Professor of Law, NYLS, USA; **Glenn Loury**, Economist, USA; **Richard Dawkins**, Biologist, UK; **John Cleese**, Comedian, Acrobat, UK; **Slavoj Žižek**, Philosopher, Author, Slovenia; **Jeffrey Sachs**, Columbia University, USA; **Oliver Stone**, Filmmaker, USA; **Edward Snowden**, Whistleblower, USA; **Greg Lukianoff**, President and CEO Foundation for Individual Rights and Expression, USA; **Stella Assange**, Campaigner, UK; **Glenn Greenwald**, Journalist, USA; **Claire Fox**, Founder of the Academy of Ideas, UK; **Dr. Jordan B. Peterson**, Psychologist, Author, Canada; **Bari Weiss**, Journalist, USA; **Peter Hitchens**, Author, Journalist, UK; **Niall Ferguson**, Historian, Stanford, UK; **Matt Ridley**, Journalist, Author, UK; **Melissa Chen**, Journalist, Spectator, Singapore/USA; **Yanis Varoufakis**, Economist, Greece; **Peter Boghossian**, Philosopher, Founding Faculty Fellow, University of Austin, USA; **Michael Shermer**, Science Writer, USA; **Alan Sokal**, Professor of Mathematics, UCL, UK; **Sunetra Gupta**, Professor of Theoretical Epidemiology, Oxford, UK; **Jay Bhattacharya**, Professor, Stanford, USA; **Martin Kullendorff**, Professor of Medicine (on leave), Harvard, USA; **Aaron Kheiriaty**, Psychiatrist, Author, USA; **Chris Hedges**, Journalist, Author, USA; **Lee Fang**, Independent Journalist, USA; **Alex Gutentag**, Journalist, USA; **Iain McGilchrist**, Psychiatrist, Philosopher, UK; **Ayaan Hirsi Ali**, Human Rights Activist, Author, Netherlands; **Konstantin Kisin**, Author, UK; **Leighton Woodhouse**, Public, USA; **Andrew Lowenthal**, liber-net, Australia; **Aaron Mate**, Journalist, USA; **Izabella Kaminska**, Journalist, The Blind Spot, UK; **Nina Power**, Writer, UK; **Kmele Foster**, Journalist, Media Entrepreneur, USA; **Toby Young**, Journalist, Free Speech Union, UK; **Winston Marshall**, Journalist, The Spectator, UK; **Jacob Siegel**, Tablet, USA/Israel; **Ulrike Guerot**, Founder of European

Democracy Lab, Germany; **Heather E. Heying**, Evolutionary Biologist, USA; **Bret Weinstein**, Evolutionary Biologist, USA; **Martina Pastorelli**, Independent Journalist, Italy; **Leandro Narloch**, Independent Journalist, Brazil; **Ana Henkel**, Independent Journalist, Brazil; **Mia Ashton**, Journalist, Canada; **Micha Narberhaus**, The Propitia Lab, Spain/Germany; **Alex Sheridan**, Free Speech Ireland; **Ben Scallan**, Gript Media, Ireland; **Thomas Fazi**, Independent Journalist, Italy; **Jean F. Queralt**, Technologist, Founder @ The IO Foundation, Malaysia/Spain; **Phil Shaw**, Campaigner, Operation People, New Zealand; **Jeremy Hildreth**, Independent, UK; **Craig Snider**, Independent, USA; **Eve Kay**, TV Producer, UK; **Helen Joyce**, Journalist, UK; **Dietrich Brüggemann**, Filmmaker, Germany; **Adam B. Coleman**, Founder of Wrong Speak Publishing, USA; **Helen Pluckrose**, Author, UK; **Michael Nayna**, Filmmaker, Australia; **Paul Rossi**, Educator, Vertex Partnership Academics, USA; **Juan Carlos Girauta**, Politician, Spain; **Andrew Neish**, KC, UK; **Steven Berkoff**, Actor, Playright, UK; **Patrik Hughes**, Artist, UK; **Adam Creighton**, Journalist, Australia; **Julia Hartley-Brewer**, Journalist, UK; **Robert Cibis**, Filmmaker, Germany; **Piers Robinson**, Organization for Propaganda Studies, UK; **Dirk Pohlmann**, Journalist, Germany; **Mathias Bröckers**, Author, Journalist, Germany; **Kira Phillips**, Documentary Filmmaker, UK; **Diane Atkinson**, Historian, Biographer, UK; **Eric Kaufmann**, Professor of Politics, Birkbeck, University of Buckingham, Canada; **Laura Dodsworth**, Journalist and Author, UK; **Nellie Bowles**, Journalist, USA; **Andrew Tettenborn**, Professor of Law, Swansea University, UK; **Julius Grower**, Fellow, St. Hugh's College, UK; **Nick Dixon**, Comedian, UK; **Dominic Frisby**, Comedian, UK; **James Orr**, Associate Professor, University of Cambridge, UK; **Brendan O'Neill**, Journalist, UK; **Jan Jekielek**, Journalist, Canada; **Andrew Roberts**, Historian, UK; **Robert Tombs**, Historian, UK; **Ben Schwarz**, Journalist, USA; **Xavier Azalbert**, Investigative Scientific Journalist, France; **Doug Stokes**, International Relations Professor, University of Exeter, UK; **James Allan**, Professor of Law, University of Queensland, UK; **David McGrogan**, Professor of Law, Northumbria University, UK;

**Jacob Mchangama**, Author, Denmark; **Nigel Biggar**, Chairman, Free Speech Union, UK; **David Goodhart**, Journalist, Author, UK; **Catherine Austin Fitts**, The Solari Report, Netherlands; **Matt Goodwin**, Politics Professor, University of Kent, UK; **Alan Miller**, Together Association, UK; **Catherine Liu**, Cultural Theorist, Author, USA; **Stefan Millius**, Journalist, Switzerland; **Philip Hamburger**, Professor of Law, Columbia, USA; **Rueben Kirkham**, Co-Director, Free Speech Union of Australia, Australia; **Jeffrey Tucker**, Author, USA; **Sarah Gon**, Director, Free Speech Union, South Africa; **Dara Macdonald**, Co-Director, Free Speech Union, Australia; **Jonathan Ayling**, Chief Executive, Free Speech Union, New Zealand; **David Zweig**, Journalist, Author, USA; **Juan Soto Ivars**, Author, Spain; **Colin Wright**, Evolutionary Biologist, USA; **Gad Saad**, Professor, Evolutionary Behavioral Scientist, Author, Canada; **Robert W. Malone**, MD, MS, USA; **Jill Glasspool-Malone**, PhD., USA; **Jordi Pigem**, Philosopher, Author, Spain; **Holly Lawford-Smith**, Associate Professor in Political Philosophy, University of Melbourne, Australia; **Michele Santoro**, Journalist, TV Host, Presenter, Italy; **Dr. James Smith**, Podcaster, Literature Scholar, RHUL, UK; **Francis Foster**, Comedian, UK; **Coleman Hughes**, Writer, Podcaster, USA; **Marco Bassani**, Political Theorist, Historian, Milan University, Italy; **Isabella Loidice**, Professor of Comparative Public Law, University of Bari, Italy; **Luca Ricolfi**, Professor, Sociologist, Turin University, Italy; **Marcello Foa**, Journalist, Former President of Rai, Italy; **Andrea Zhok**, Philosopher, University of Milan, Italy; **Paolo Cesaretti**, Professor of Byzantine Civilization, University of Bergamo, Italy; **Alberto Contri**, Mass Media Expert, Italy; **Carlo Lottieri**, Philosopher, University of Verona, Italy; **Alessandro Di Battista**, Political Activist, Writer, Italy; **Paola Mastrocola**, Writer, Italy; **Carlo Freccero**, Television Author, Media Expert, Italy; **Giorgio Bianchi**, Independent Journalist, Italy; **Nello Preterossi**, Professor, University of Salerno, Scientific Director of the Italian Institute for Philosophical Studies, Italy; **Efrat Feinerson**, Journalist, Podcaster, Israel; **Eli Vieira**, Journalist, Genetic Biologist, Brazil; **Stephen Moore**, Author and Analyst, Canada

Courrier  des lecteurs

## Défendre la neutralité – un acte subversif?

Un petit magazine suisse sérieux (*Horizons et débats*) publiant des articles, des interviews et des reportages différenciés et bien documentés (contrairement à la monotonie sans aucune alternative des médias grand public) est actuellement l'objet d'une surveillance du *Service de renseignement de la Confédération (SRC)*. En gros *Horizons et débats* serait filtré et manipulé par les Russes, lesquels tenteraient ainsi de peser sur les résultats des élections en Suisse! Ce grotesque soupçon repose sur l'interview, publiée par *Horizons et débats*, d'un ancien colonel américain des marines et inspecteur des armes auprès de l'ONU, *Scott Ritter*, qui aurait au passage souligné l'importance de la neutralité suisse. Face à ce genre d'accusations totalement fantaisistes, on doit se poser des questions sur le bien-fondé de leur raisonnement.

Cependant, il faut prendre au sérieux cette grosse atteinte à la liberté de la presse. Il est extrêmement inquiétant que le SRC prenne excuse de ce genre d'espionnage en se basant sur le fait que l'interview se prononçait en faveur de la neutralité suisse, une position officielle qui aurait pu jouer un rôle important et salutaire dans le règlement potentiel du catastrophique conflit en Ukraine.

Apparemment, le SRC considère notre neutralité armée (qui, à plusieurs reprises, a fait ses preuves au cours de l'histoire), comme un problème dans ce grave conflit international. Si tel est le cas, il en découle que le Conseil fédéral, et en particulier la

cheffe du SRC, Madame *Viola Amherd*, considère la neutralité étant devenue politiquement inadéquate. Madame Amherd se rapprocherait-elle donc de *Wolfgang Schäuble*, ancien président du groupe parlementaire *CDU*, insinuant que prendre une position neutre dans le conflit ukrainien serait condamnable?

Ce faisant, M<sup>me</sup> Amherd et, avec elle, le SRC, enfrennent de manière flagrante le droit constitutionnel suisse. En outre, on peut reprocher au SRC d'autres violations du droit constitutionnel, car son action se trouve en contradiction avec la liberté d'opinion et d'information ainsi qu'avec la liberté des médias, garanties par la Constitution fédérale suisse dans les articles 16 et 17.

Je ne suis pas seul à estimer qu'il s'agit là, de la part du SRC, de violations graves et flagrantes du droit fédéral en vigueur, et qu'elles sont inacceptables. Le scandale des fiches des années 80 est toujours présent dans les mémoires des gens de ma génération et il est peu probable que le SRC souhaite le reproduire. Nous exigeons donc du SRC que ces fiches soient définitivement effacées et qu'il tire les conséquences de ces violations du droit constitutionnel. Dans le cas contraire, le public devra en être informé.

*Dr. med. Daniel Güntert, Wattwil (SG)*

(Traduction *Horizons et débats*)

## La liberté d'opinion n'est plus garantie

La mission des médias consiste à rendre compte des événements d'intérêt public, en toute neutralité et suite à une analyse et une recherche approfondies, face à la gamme d'opinions diverses. Ce type de journalisme devient rare. On préfère répandre la bouillie uniforme du politiquement acceptable, suivant le vieil adage: «goutte à goutte, l'eau creuse la pierre». Celui qui ne s'y conforme pas est aussitôt l'objet de diffamation.

C'est ce qui s'est passé récemment avec un bimensuel suisse indépendant et particulièrement sérieux – ainsi que l'a décrit *Christoph Mörgeli* dans les colonnes de l'hebdomadaire *Die Weltwoche*. On a affaire à un procédé extrêmement effronté et scandaleux. Le journal sus-mentionné se trouve donc surveillé officiellement pour avoir offert un cadre à ceux qui s'engagent en faveur de la neutralité. Il semble qu'il a été choisi, à titre d'exemple, pour montrer que dorénavant, ceux qui persisteront à continuer leur voie indépendante devront s'attendre à des difficultés. Le *Service de renseignement de la Confédération (SRC)*, et donc sa cheffe, la conseillère fédérale *Viola Amherd*, y sont directement impliqués. Ce qui se déroule ici est anticonstitutionnel et scandaleux. Il est embarrassant de devoir rappeler l'article 16 de la Constitution fédérale suisse, garantissant la liberté d'opinion et d'information, ainsi que l'article 17 protégeant celle des médias. Je vous demande, M<sup>me</sup> Amherd, de corriger immédiatement cette infraction anticonstitutionnelle grave et de veiller à ce qu'elle ne se reproduise plus.

*Dr. med. Silvia Güntert, Bazenheid (SG)*

**Horizons et débats**

Bimensuel favorisant la pensée indépendante,  
l'éthique et la responsabilité  
Pour le respect et la promotion du droit  
international,  
du droit humanitaire et des droits humains

Éditeur  
Coopérative Zeit-Fragen  
Redaction  
Peter Küpfer

Rédaction et administration  
Case postale 247, CH-9602 Bazenheid  
Tél. +41 44 350 65 50  
Fax +41 44 350 65 51

hd@zeit-fragen.ch  
[www.horizons-et-debats.ch](http://www.horizons-et-debats.ch)

CCP 87-748485-6  
IBAN: CH64 0900 0000 8774 8485 6  
BIC: POFICHBEXXX

Imprimerie  
Nüssli, Mellingen

Abonnement annuel 168.– frs / 108.– euros

ISSN 1662 – 4599

©2017 Editions Zeit-Fragen pour tous les textes et les illustrations. Reproduction d'illustrations, de textes entiers et d'extraits importants uniquement avec la permission de la rédaction; reproduction d'extraits courts et de citations avec indication de la source «Horizons et débats, Bazenheid».

# «Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits»

## Un appel au monde

par Eliane Perret, psychologue et pédagogue curative

Pouvoir vivre en paix est une aspiration profondément ancrée dans tous les êtres humains. Aujourd'hui d'autant plus, nous sommes appelés d'urgence à créer des conditions propices à une vie sociale en dignité et en liberté. Nous sommes tous appelés – chacun dans le champ de ses activités – à y contribuer, sans cela cet objectif restera une exigence vide. Ce sont surtout les décideurs, élus par le peuple, qui en portent une responsabilité particulière. Ils doivent être recrutés parmi les citoyens comme vous et moi et s'orienter dans leurs activités vers le bien-être de tous. Ce qui interdit toute séduction par des prétentions égoïstes de pouvoir, conscientes ou inconscientes.

Cependant, surtout en Suisse avec son système unique de démocratie directe, tous les citoyens sont liés dans la responsabilité de permettre une vie d'ensemble aux valeurs égales. Ceci demande des personnalités mûres qui dirigent leurs regards au-delà de leurs propres horizons vers le monde. Ils doivent reconnaître leurs devoirs urgents et la volonté de s'en charger.

Ce contexte donne à notre école populaire une importance spéciale, car elle est – soutenue et complétée par les familles – un champ d'apprentissage indispensable pour développer, par petits pas et adaptés à l'âge, les capacités et la volonté de participer à la vie démocratique en tant que citoyens. En classe, dans la vie sociale entre eux et encouragés par les enseignantes et les enseignants, les enfants et les adolescents développent un climat d'estime et de respect mutuel, fondement de la compassion à cultiver face aux êtres humains en détresse. S'y ajoute également le refus spontané envers l'injustice. Ce dernier est lié au désir de participer aux conditions sociales favorisant la dignité de chaque être humain. Celle-ci doit être vécue comme une résultante du donner et recevoir mutuel. Les matières enseignées au cours des curriculums à nos écoles devraient intégrer cet objectif dépassant ceux purement cognitifs.

### Les programmes scolaires actuels: un amalgame de formules sèches

Mais est-ce réalisable – après 30 ans de réformes scolaires? Examinant, en Suisse allemande, les plans d'études scolaires établis et contraignants [le plan d'études 21, amplement critiqué du point de vue de la pédagogie humaniste], nous tombons sur les notions de «démocratie» et «droits humains» dans la liste exhaustive des compétences, sous la rubrique «Comprendre la démocratie et les droits humains et s'y engager»<sup>1</sup>. Ce qu'il faut concevoir sous cette étiquette sobre, on le trouve sous forme d'une des énièmes «compétences», résumée dans la formule sèche suivante: «Les élèves sont capables d'expliquer le développement et la signification des droits de l'homme et ce qui les menace», ou encore, tout aussi sèchement, dans celle figurant dans la liste des compétences partielles selon degré «...les enfants sont capables d'expliquer les droits des enfants et des êtres humains.» Bon, très bien, mais comment? Les enseignants pratiquant leur métier sont tout à fait conscients de la complexité de ces sujets sachant parfaitement qu'une approche purement intellectuelle, par des termes abstraits, ne suffirait jamais. Pour y parvenir, il faut un processus d'apprentissage plus profond, touchant la sensibilité. C'est une tâche exigeante, mais enrichissante, notamment pour les enseignantes et les enseignants qui ne se contentent pas (à l'encontre de ce que l'on leur préche dans la formation «réformée» actuelle) de se voir réduire en simple moniteurs ou «coaches» de l'apprentissage. Ils sont toujours nombreux à désirer pouvoir enrichir leur travail sur le fond d'une image de l'homme personnelle, capables de faire usage du large éventail des matières scolaires à leur façon, individuelle et créative.

### «Pourquoi pas être amis?»

Apprendre à observer de façon exacte fait par exemple partie d'un enseignement de dessin compétent, voie incontournable vers le succès. Nous l'essayons: chaque enfant dresse les contours de sa main sur une feuille vide. Lorsque les esquisses sont étalées par terre, pêle-mêle, chaque enfant doit trouver sa main ou reconnaître celle d'un autre enfant. Tâche difficile, certes. Car bien que les enfants dif-

fèrent de sexe et d'âge, de couleur de peau et de taille, leurs mains se ressemblaient pourtant et n'étaient à différencier que par quelques petits détails. Trouver eux-mêmes l'explication pour cette difficulté a donné libre cours à un «débat philosophique», mené avec passion. Les enfants aiment réfléchir à des questions inattendues, en les discutant avec eux, ils se sentent pris au sérieux, en adulte. Bientôt diverses «hypothèses» étaient débattues avec zèle. Soit dit en passant: c'était un des multiples moments permettant aux enfants de s'exercer dans la qualité d'une écoute mutuelle, de s'arrêter un instant pour ajouter les réflexions des autres aux siennes, capacité de grande importance (désignée, dans le plan d'étude, sèchement en tant que «compétence dépassant les matières»). Finalement, on s'est mis d'accord que les êtres humains se ressemblent dans beaucoup de choses et qu'on ne peut pas les diviser en des gens meilleurs ou médiocres. «Au fond, nous pourrions tous être amis», dit un des élèves, est-ce par hasard que c'était un de mes garçons souvent engagé dans des querelles? N'a-t-il pas exprimé, avec des paroles simples, ce qui est figé dans la formule connue du monde entier, dans les paroles du premier article de la «Déclaration universelle des droits de l'homme» des Nations Unies?

### Après les horreurs de la deuxième guerre mondiale

«Tout les hommes sont nés égaux et pareils en dignité et en droit. Ils sont dotés de raison et d'une conscience et devraient se rencontrer dans l'esprit de fraternité.»

Cette constatation dans l'article 1 se joint à la préambule de la «Déclaration universelle des droits de l'homme» des Nations Unies, suivi par l'article 2, interdisant toute discrimination: «Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation. De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante, que ce pays ou territoire soit indépendant, sous tutelle, non autonome ou soumis à une limitation quelconque de souveraineté.»

Lorsque, le 10 décembre 1948, à trois heures du matin, Eleanor Roosevelt, présidente de la commission pour les droits de l'homme des Nations Unies, a annoncé la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, un document a été créé, qui, après les horreurs de la deuxième guerre mondiale devait permettre mondialement une vie commune en paix. Elle a été élaborée après un processus de débat de deux ans durant, par huit hommes et femmes circonspects et responsables venant d'Australie, du Chili, de la Chine, de la France, du Liban, de l'Union soviétique, de la Grande Bretagne et des États Unis. Par la suite elle a été adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies, en unanimité, par 58 États membres et avec 8 abstentions seulement. Depuis elle a été traduite en plus de 200 langues.

### Un éventail de valeurs universelles, valables dans le monde entier

Même si la *Déclaration universelle des droits de l'homme* n'est pas de statut contraignant en termes du droit international, ce fut la première fois dans l'histoire que l'on définissait un éventail de droits humains applicable globalement à tous les êtres humains. Un idéal commun à atteindre par tous les peuples et toutes les nations était créé permettant aux hommes dans le monde entier de vivre dans la dignité et la liberté, une «condition sine qua



Après la Seconde Guerre mondiale, le photographe suisse de renom international, Werner Bischof, s'est rendu dans différents pays européens pour documenter l'immense destruction laissée par la guerre. Dans le Grand Nord, il a rencontré dans une cabane en bois un vieux Sami suédois qui lui a répondu, à son salut, par ces mots-ci: «Tiens, tu viens donc de Suisse, le pays de la paix.» (Image revue «Du», n° 6, juin 1949)

non» en vue de la paix globale et durable. Il en découlait le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité, l'interdiction de l'esclavage et de la torture, la liberté de pensée et de croyance, le droit à la liberté d'expression, à l'éducation, au travail, à la santé et au bien-être, pour ne citer que quelques-uns des paragraphes encore plus différenciés. La plupart de ces dispositions ont été intégrées par la suite dans les constitutions nationales ou sont devenues entre-temps des dispositions obligatoires du droit international pour tous les États. Ce legs de l'humanisme, fondé sur les expériences amères d'une guerre mondiale, stipule sans équivoque que personne n'a le droit d'imposer aux êtres humains la manière de cohabitation sociale, ni le droit de limiter, de restreindre ou de mépriser les droits dont jouit chaque individu par nature. Pour donner du poids à cette exigence, les Nations unies ont créé en 1993 le Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme. Il a pour mission de promouvoir et de faire respecter les droits de l'homme aux niveaux national et international.

La réflexion sur les événements mondiaux des décennies suivantes est d'autant plus décevante aboutissant au constat que nous sommes malheureusement loin de reconnaître, partout dans le monde, la validité de ces droits. Les années dites d'après-guerre sont marquées par des conflits armés à l'échelle mondiale, à l'exception de ces 26 jours du mois de septembre 1945 où, dans aucun coin de notre planète déchirée, n'aura sévi la guerre.

### Il faut soutenir décidément tout effort en faveur d'une paix mondiale

Bien sûr, cette leçon de dessin mentionnée ci-dessus et les leçons tout aussi réconfortantes qui en ont découlé ne permettaient pas d'entrer en profondeur sur les fondements de la cohabitation pacifique et digne à l'homme, tels qu'ils se trouvent figés dans la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Toujours est-il que les enfants ont entendu parler des efforts réels en faveur de la paix mondiale, ils ont été rendu palpables pour eux. On pourra s'appuyer sur cette expérience plus tard, car la dignité des relations humaines ne va pas de soi et ne se réalise pas d'elle-même, à la façon d'une liste de souhaits. Elle doit évoluer dans notre vie en commun, elle nécessite d'y être implantée, encouragée, promue dans l'effort constant de la renouveler et faire gagner du terrain – un champ d'action quotidienne dans laquelle la psychologie et la pédagogie auront décidément leur mot à dire, notamment si les deux disciplines restent basées sur le droit naturel et l'image de l'homme en tant que personne et individu.

Peut-être tout cela dans le sens comment Eleanor Roosevelt a répondu à la question: «Où commencent les droits de l'homme?» en disant: «Dans les petits endroits, tout près de chez soi. Si proches et si petits que ces endroits ne se repèrent sur aucune carte du monde. Et pourtant, c'est précisément cela, le monde que vit l'individu: le quartier qui lui est familier, l'école ou l'université qu'il fréquente, l'usine, la ferme ou le bureau dans lequel il travaille. Ce sont les lieux où chaque homme, chaque femme et chaque enfant aspire à vivre l'égalité des droits, l'égalité des chances et l'égalité de sa dignité sans entraves. Tant que ces droits ne sont pas présents en ces lieux, ils ne le seront nulle part. Si nous autres citoyens n'agissons pas nous-mêmes en vue de protéger ces droits dans notre environnement personnel, c'est en vain que nous enquêtons le vaste monde d'après leurs progrès.»<sup>4</sup> Cependant, il ne faut pas charger l'individu seul de toute la responsabilité d'y accéder, car il faut que la protection de la dignité humaine soit solidement ancrée également dans les constitutions des nations et les conventions internationales – et prise au sérieux. La Suisse par exemple, avec sa démocratie directe, en offre les conditions intactes.

### Que dirons-nous à nos enfants à Noël, fête de la Paix?

Mais précisément quant à l'exemple suisse – il faut rester vigilant et prendre soin, car les efforts visant à faire sortir notre pays de sa neutralité et à l'intégrer dans le front belliciste dominant l'Occident sont bruyants et éhontés. Il faut un contrepoids solide pour résister aux tentatives de chantage et arrêter la manipulation sophistiquée de l'opinion publique par les spécialistes de la manipulation (les «spin-doctors», comme disent les Américains). Si nous nous résignons, il se peut que nous nous retrouvions bientôt en effet, devant nos enfants et nos jeunes, comme Annemarie Buchholz-Kaiser, psychologue et historienne, l'avait déjà évoqué dans son avertissement sérieux, il y a plus de vingt ans: «L'année prochaine, à Noël, allons-nous raconter à nos enfants que jadis, il y existait des démocraties? Des pays où les gens étaient libres, où ils pouvaient décider de leurs lois, où chaque citoyen et chaque habitant disposait de sa dignité intacte, où on respectait les droits de l'homme et où chacun avait droit à sa propre pensée, à sa propre opinion libre, à sa propre religion et à sa propre tradition, et où les procédures juridiques étaient encore liées aux preuves? Leur dirons-nous l'année prochaine que – jadis – les gens avaient eu la paix, qu'ils s'y sont engagés de toute force et avec conviction? Qu'ils ont réfléchi à la manière comment aider les pays les plus pauvres du monde? Qu'il s'élevait – autrefois – des voix pour la paix et la justice sociale? Qu'il y avait – autrefois – une Suisse dans laquelle plusieurs régions linguistiques, plusieurs mentalités, plusieurs religions avaient développé, grâce à la démocratie directe, un modèle de cohabitation pacifique, et sous filigrane de création démocratique, orientée de bas en haut, et offrait une issue aux régions du monde en crise et en guerre? Leur raconterons-nous tout cela à l'imparfait? Ou décidons-nous à œuvrer sérieusement à autre chose, contribuant que cela ne arrive pas?»<sup>5</sup>

Quant à moi, je préférerais leur raconter par quelle salutation un Samis [Lappon] suédois avait accueilli le célèbre photographe suisse Werner Bischof: «Tiens, tu viens donc de Suisse, le pays de la paix.»<sup>6</sup>

<sup>1</sup> Kompetenzbereich RGZ 8. [www.zh.lehrplan21.ch](http://www.zh.lehrplan21.ch), consultée le 06/11/2023

<sup>2</sup> De pareilles exemples se trouvent dans le livre d'Eliane Perret et Rüdiger Maas: «Wie ich mit Kindern über Kriege und andere Katastrophen spreche».

<sup>3</sup> <https://unric.org/fr/declaration-universelle-droits-de-l-homme/>

<sup>4</sup> [https://www.planet-wissen.de/geschichte/menschenrechte/geschichte\\_der\\_menschenrechte/pwiedieallgemeinerklaerungdermenschenrechte100.html](https://www.planet-wissen.de/geschichte/menschenrechte/geschichte_der_menschenrechte/pwiedieallgemeinerklaerungdermenschenrechte100.html); consulté le 06/11/2023

<sup>5</sup> Buchholz-Kaiser, Annemarie. *Que raconter à nos enfants, à Noël, l'année prochaine?* Dans «Horizons et débats», édition du 28/12/2001

<sup>6</sup> «Du», Zurich, 1949, no. 6, juin.